

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

M. le préfet a des problèmes de réglage du siège.

Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime.

-On est toujours en dessous du préfet.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Oui.

Pierre Molager, secrétaire général de la préfecture.

-Mais là, on n'en demande pas tant.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Les problèmes techniques sont résolus ?

M. le secrétaire général, tout va bien, vous êtes à la hauteur ?

Pierre Molager, secrétaire général de la préfecture.

-On n'en doute pas.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Je n'en doute absolument pas.

Je vous souhaite la bienvenue.

M. le préfet, merci de nous faire l'honneur de votre présence.

Mesdames et Messieurs.

J'ai le plaisir, nous avons le plaisir d'accueillir M. Alexandre Schneider, qui est là parmi nous.

Alexandre, si vous voulez bien vous lever.

Il prend place au sein de l'assemblée départementale en remplacement de notre regretté collègue Michel Doublet.

Il sera proposé d'intégrer à la commission permanente Alexandre Schneider.

Le rapport vous sera présenté en fin de matinée, et à ce moment précis, je demanderai à M. le préfet de quitter pour quelques instants cette salle.

Par ailleurs, je vous précise que M. Gérard Pons est désormais en charge de la délégation infrastructures, en plus de la politique de déplacement et de la mobilité qu'il détenait avant.

J'ai également souhaité confier une vice-présidence à M. Jean Prou dans les domaines de l'innovation, de la performance énergétique, et, en accord avec Françoise De Roffignac, de par ses compétences, M. Jean Prou prendra également à sa charge la mer et le littoral, en dehors, évidemment, de la délégation confiée à Christophe Sueur, qui est la gestion des ports départementaux.

Mais avant tout, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je souhaite rendre hommage à M. Michel Doublet et à Guy Denier, qui nous a quittés le 7 octobre dernier.

Il était et il fut conseiller départemental du canton d'Aytré durant le précédent mandat.

Il était un élu de terrain, ancien maire de Périgny, un homme tout à fait dévoué à la cause publique, un homme de conviction, un homme généreux, un homme bon.

En tout cas, il nous manque déjà et je souhaitais, devant vous et au sein de cette assemblée, lui rendre hommage.

Avec certains d'entre vous, nous sommes allés jeudi dernier à ses obsèques.

Ce fut un moment très, très émouvant.

Et comme vous le savez, le 18 août dernier, c'était Michel Doublet qui s'éteignait.

Évidemment, une personnalité marquante.

Il était défenseur de la ruralité, des petites communes.

Je suis très émue de ces hommages, mais je voulais qu'on leur rende un hommage solennel, en tout cas, ce matin.

Donc, voilà, les portraits de nos deux collègues disparus, et je voudrais passer la parole à Brigitte Seguin, qui était la binôme de Michel Doublet.

Brigitte Seguin, conseillère départementale.

-M. le préfet, Mme la présidente, chers collègues.

Je souhaite rendre hommage avec émotion à Michel Doublet, qui a occupé les fonctions de vice-président du Département, président de l'Association des Maires de Charente-Maritime, président d'Eau 17, maire de Trizay, sénateur de la Charente-Maritime.

Michel s'est éteint le 18 août dernier à Trizay.

Comme vous, je suis très attristée par sa disparition.

Ce fut un honneur et un privilège de travailler à ses côtés.

Nous partagerons tous des souvenirs uniques.

Homme d'engagement depuis plus de 40 ans, Michel Doublet était un ami, un humaniste sincère et bienveillant, toujours chaleureux, accessible et à l'écoute de tous.

Il s'est beaucoup investi en faveur de sa commune de Trizay, du canton de Saint-Porchaire et de la Charente-Maritime.

À Trizay, il a réhabilité avec passion l'abbaye romane, les jardins médiévaux, permis la création d'un lieu culturel d'art contemporain, aménagé le centre-bourg de sa commune et ses trottoirs, pour lesquels nous aimions plaisanter au sein de cette assemblée.

Nous n'oublierons pas son humour, sa grande simplicité et son sens du devoir empreint d'une autorité naturelle et respectueuse.

Pour son engagement en faveur des valeurs républicaines, la Charente-Maritime peut être fière et reconnaissante.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Nous ne les oublierons jamais.

Mesdames et Messieurs, reprenons le cours de cette session.

Je vous informe qu'une motion relative à la défense de la production artisanale de sel, qui vous a été transmise, vous sera présentée à la fin de cette session.

Et tout à l'heure, Mme Véronique Richez-Lerouge prendra la parole.

Notre session est donc ouverte.

Je voudrais vous faire un petit rappel des événements heureux et malheureux qui ont eu lieu depuis notre dernière session.

D'abord, je commencerai par vous informer du décès de M. Francis Laroche, qui était maire de Dœuil-sur-le-Mignon.

Il est décédé le 7 octobre dernier à l'âge de 66 ans.

M. Vincent Griolet, ancien maire de Chaillevette, aussi décédé.

Il fut maire de 2014 à 2020.

Il est disparu le 7 septembre dernier à l'âge de 82 ans.

Dominique Decourt, ancien maire de Meschers-sur-Gironde, s'est éteint le 3 juillet dernier à l'âge de 70 ans.

Noël Guibert, ancien maire de Saint-Saturnin-du-Bois, est décédé le 22 juillet à l'âge de 87 ans.

Jean-Paul Juchereau, maire honoraire de Chambon, décédé le 18 juillet dernier à l'âge de 82 ans.

Daniel Burg, président de l'association Festival La Rochelle Cinéma, décédé le 21 septembre dernier à l'âge de 73 ans.

Par ailleurs, le général Hervé Chêne a pris en juillet le commandement de l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'air et de l'espace sur la base 721 de Rochefort.

Le colonel Sébastien Bleunven a pris en septembre le commandement de la base aérienne 722 de Saintes.

Félicitations à M. Christophe Sueur, qui a été élu le 3 octobre dernier président d'Eau 17.

M. Jacky Quesson, qui est présent, a été désigné président par intérim de l'Association des Maires de Charente-Maritime.

M. Christophe Vinatier a été élu maire de Benon le 9 octobre dernier à la suite d'une élection municipale partielle intégrale.

M. Stanislas Caillaud a été élu maire de Trizay à la suite de la disparition de notre collègue Michel.

Mme Myriam Portier a été élue maire de L'Éguille-sur-Seudre le 4 octobre dernier à la suite de la démission de l'ancien maire, Jonathan Malagnoux.

Et M. Marc de Briançon a été élu président de l'association Hermione-Lafayette le 9 juillet dernier.

Il succède à Olivier Pagezy.

Je vous présente les excuses de M. Poujade, qui donne pouvoir à Mme Blanc.

Mme Pichot donne pouvoir à M. Soubeste.

Mme Marie Karine-Ducrocq donne pouvoir à David Baudon.

Mme Brachet à M. Vallet et Mme Desveaux à M. Marc Maigné.

Tous les pouvoirs ont été donnés.

Alors, mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette session qui sera rythmée par plusieurs temps forts, dont l'incontournable débat d'orientation budgétaire qui expose notre vision pour ce mandat et les moyens que nous comptons déployer pour la décliner en 2023.

C'est le bon moment, car l'actualité en France et dans le monde montre à quel point les choix que nous faisons sont déterminants.

Les orientations budgétaires pour l'année 2022 étaient fortement empreintes des conséquences de la Covid.

Celles pour l'année prochaine seront marquées par la guerre en Ukraine et la crise énergétique qui en découle, et par la menace d'une nouvelle sécheresse.

Si nous ne contrôlons pas les événements, notre devoir est d'en atténuer les effets sur la vie de nos concitoyens.

Le pays a donc besoin de collectivités qui innovent et qui montrent l'exemple en faisant les bons choix.

Tout d'abord, le choix de lancer une grande politique de l'eau, sur lequel je m'étais engagée devant vous dès ma prise de fonction.

J'en avais fait une priorité avant que cela en devienne une.

Lors de la conférence sur l'eau en mars dernier, j'avais annoncé un calendrier pour cette ambition.

Nous y voici.

La feuille de route a été construite avec nos différents partenaires.

L'EPTB, Eau 17 et tous les autres partenaires, et les élus référents sur cette question.

Elle sera bientôt à l'ordre du jour de la troisième commission, avant d'être présentée lors de la prochaine commission permanente en vue d'une adoption à l'occasion de la session de décembre.

Nous aurons donc l'occasion de reparler plus en détail de cette politique majeure du Département.

Autre stratégie déterminante : le choix d'engager le département dans une véritable transition écologique et énergétique que j'ai tenu à accélérer. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé d'y dédier une vice-présidence. Cela commence chez nous, dans nos bâtiments et dans nos pratiques.

Qui aurait pensé un jour que nous devrions compter sur les doigts de la main le nombre de réacteurs nucléaires en fonctionnement pour passer l'hiver ?

Qui aurait imaginé sérieusement l'existence d'un projet de loi de sobriété privilégiant le pull plutôt que la chemise ?

Passée la stupeur, c'est une certaine fragilité qui saute aux yeux.

La fragilité de notre indépendance énergétique qui semblait infaillible.

La fragilité de la paix en Europe et de notre rang dans le monde.

Bien sûr, nous allons aider les personnes les plus vulnérables.
C'est le cœur de métier du Département.
Nous l'avons fait lors de la crise sanitaire.
Nous le ferons encore demain.
Nous soutenons pour ce faire les agents du social et du médico-social avec des efforts de revalorisation financière importants.
Bien sûr, nous serons toujours là pour accompagner les personnes âgées et celles atteintes de handicap.
Là où nous attendions une grande loi Grand âge et autonomie, le gouvernement nous répond : "création d'un service public territorial de l'autonomie."
Une grande loi aurait pourtant la faveur d'un axe stratégique s'inscrivant dans la durée.
Ce nouveau service territorial devrait voir le jour à l'issue du Conseil national de la refondation et de ses conclusions.
À suivre, donc.
Oui, nous réagissons efficacement, mais nous sommes contraints.
D'un point de vue financier, d'abord.
Notre débat d'orientation budgétaire se tient en même temps que celui du budget de la nation, et nous entendons le même refrain encore cette année.
Celui d'un gouvernement qui coupe toujours un peu plus les vivres aux départements, tout en leur demandant de faire toujours plus d'efforts.
C'est la suppression de la CVAE, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.
La non-prise en compte de l'inflation pour la dotation globale de fonctionnement.
Et toujours ce dossier des aides individuelles de solidarité non compensées qui n'en finit pas de traîner.
J'étais au congrès de l'ADF, la semaine dernière.
Les départements souhaitent s'engager dans la voie du dialogue avec le gouvernement, afin d'obtenir un certain nombre de garanties, à savoir : la non-prise en compte des AIS dans l'assiette de calcul de la réduction des dépenses de fonctionnement, ainsi que les dépenses nouvelles relevant de l'État, comme le Ségur de la santé et l'application du bouclier fiscal tarifaire pour les énergies.
Certains départements sont déjà dans le rouge, à telle enseigne qu'ils ne bouclent plus leur budget.
Les autres font grise mine devant l'inconnu.
Heureusement, nos finances sont solides et bien gérées.
Nous avons bénéficié de recettes de DMTO importantes, l'année dernière, mais attention, une stagnation, voire une lente décrue des DMTO se profile.
L'inflation nous impacte et nous devons opérer des ajustements budgétaires pour compenser notamment la hausse des coûts de construction et de l'énergie.
Dans le contexte actuel, nous aurons à faire face à des dépenses supplémentaires.
Nous devons donc être prévoyants.
Pour cela, nous avons besoin de rigueur.
C'est elle qui nous permet d'investir dans les domaines prioritaires.
Je pense par exemple aux 14 millions d'euros que nous allons flécher pour les besoins du contournement de Marans.
Qui d'autre que nous pourrait le faire en ayant autant le sens de la solidarité territoriale ?
Je tiens absolument à conserver voire à développer notre niveau d'investissement, car c'est la clé de voûte de l'activité économique de notre Département.

Nous sommes les premiers donneurs d'ordres publics et nous contribuons fortement au maintien de l'emploi en soutenant les entreprises. Car l'argent ne tombe pas du ciel. Ce sont les entreprises, petites et grandes, qui créent la richesse et nous permettent ainsi de soutenir les plus fragiles. On a parfois tendance à l'oublier. La crise actuelle accentue des enjeux dont nous nous sommes emparés précocement. Les défis climatiques et environnementaux, la question énergétique, la révolution démographique en cours. Face à ces sujets majeurs, nos politiques départementales innovantes prennent tout leur sens. Nous avons anticipé, fort heureusement, et engagé des priorités. Parmi elles, des actions pour mener à bien notre stratégie énergétique. Je rappelle que nous avons voté une autorisation de programme de 56 millions d'euros en décembre 2021, et cela pour cinq ans, en faveur de la performance énergétique de nos différents sites et bâtiments. Ils sont 80 en tout, dont les collègues. C'est une prévoyance gagnante. Également, des actions de proximité, avec ce nouvel élan que nous avons voulu donner à notre politique en faveur des territoires. Les contrats de proximité sont en cours d'élaboration, certains sont même très bien avancés. Tous seront signés en mars 2023. Ils permettent une focalisation bienvenue sur les sujets actuels. Je pense au Fonds Chaleur de l'ADEME dont nous allons nous porter garants auprès des communes pour qu'elles puissent en bénéficier. C'est aussi et surtout notre action pour chaque Charentais-Maritime avec un prisme : bien vivre et vivre épanoui dans le département à tout âge. Enfance, jeunesse, grand âge, nous avons une approche à la fois transversale et propre à chaque problématique. Ce sont, enfin, des grands projets d'aménagement et de valorisation de notre patrimoine exceptionnel. Le contournement de Marans, j'en ai parlé il y a quelques instants. La poursuite du déploiement de la fibre pour tous, en bonne voie d'achèvement. Le fort Boyard et les remparts de Brouage que nous allons consolider dans leur bâti et leur symbole. Avec le Département, l'avenir se construit, l'identité patrimoniale s'entretient, le corps social s'harmonise. C'est grâce à une stratégie budgétaire à la hauteur de nos engagements et à la hauteur de ce qu'attendent les Charentais-Maritimes en ces temps difficiles. Je vous remercie. Je vais passer la parole, tout d'abord, à M. Fabrice Barusseau, puis M. Baudon. M. Soubeste a demandé ensuite la parole, puis Patricia François, Marylise Fleuret-Pagnoux, M. Guillaume Krabal, Christophe Bertaud, Lionel Pacaud. Corinne Imbert, ensuite. Mme Chantal Guimberteau. Jean-Claude Godineau, Dominique Rabelle, Jean Prou, Christophe Sueur, Stéphane Villain et Mme Véronique Richez-Lerouge. Fabrice Barusseau, c'est à vous. Fabrice Barusseau, conseiller départemental. -Merci, Mme la présidente, M. le préfet. Tout d'abord, associer, bien évidemment, notre groupe à l'hommage rendu à notre collègue Michel Doublet qui a tant marqué ce Département, et à

notre camarade Guy Denier, qui a travaillé aussi avec efficacité au sein de cette assemblée et qui était vraiment un élu de conviction. Mesdames, Messieurs, chers collègues, à l'heure de débattre des orientations budgétaires, permettez-moi, au nom de notre groupe, de dresser un panorama rapide de la situation économique dans laquelle nous devons nous projeter.

En décembre dernier, lorsque nous avons été amenés à nous prononcer sur le budget 2022, les perspectives internationales, nationales et départementales étaient plutôt encourageantes.

Pour résumer, la reprise après le Covid avait été plutôt bonne, le commerce mondial avait repris quelques couleurs après la période difficile liée à la pandémie.

Le chômage en France était en baisse, il était même à un niveau historiquement bas dans notre département.

L'optimisme était donc de rigueur mais, même si j'ai encore en mémoire l'alerte de notre collègue Lionel Pacaud au sujet des droits de mutation dont nous parlons si souvent, qui certes confortent notre budget départemental, mais sont également un indicateur plutôt négatif concernant la capacité des locaux à pouvoir se loger, l'année 2022 a pris malheureusement un chemin bien différent.

La guerre menée par la Russie en Ukraine a créé une pénurie d'approvisionnement qui a eu des effets immédiats sur le coût de l'alimentation, des matières premières et de l'énergie.

Elle a également offert un nouveau terrain de jeu aux spéculateurs.

Fin 2021, arrêt de la croissance aux États-Unis, avec une montée forte de l'inflation, avec pour conséquence une hausse des taux d'intérêt par la Banque fédérale américaine, ce qui va contribuer à installer une récession jusqu'à la mi-2022.

En Chine, la politique zéro Covid provoque des tensions sur la main-d'œuvre, et donc la production.

Là encore, l'approvisionnement de nos économies s'en trouve ralenti, la crise de l'immobilier chinoise aggrave les difficultés du pays, la deuxième économie mondiale s'est, elle aussi, rétractée au cours de 2022. Pour 2023, l'OCDE comme le FMI prévoient une croissance mondiale atone, voire une récession.

On le voit bien, cette économie basée sur le dogme de la croissance nous conduit au précipice.

Il est temps d'ouvrir les yeux.

En France, l'économie a déjà entamé un ralentissement qui, cumulé avec l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, laisse planer la menace d'une nouvelle tendance à la hausse du chômage.

Pour nos concitoyens et pour nous-mêmes, l'année qui s'annonce sera difficile, à n'en pas douter.

La guerre en Ukraine ne s'arrêtera pas avec l'arrivée de l'hiver.

Nous entrons dans un monde de grande incertitude et, il faut le craindre, de contraction durable de nos économies.

Il nous a fallu plusieurs années pour nous relever de la crise de 2008 qui, il faut le reconnaître, était d'une ampleur moindre que celle dans laquelle nous entrons.

En tant qu'élus locaux, nous connaissons les caractéristiques de ce type de crise.

Augmentation du chômage, je l'ai dit, mais aussi de la précarité, avec ses conséquences : multiplication des impayés, hausse des demandes d'aide d'urgence, besoin accru des services publics.

Dans ce monde plein d'incertitudes, nous savons à présent une chose.

Les rapports successifs du GIEC ne sont pas des fadaises.

Les climatosceptiques se taisent enfin, et notre conversion vers des pratiques, vers une économie plus soucieuses des enjeux environnementaux est une impérieuse nécessité.

Mme la présidente, vous le dites souvent, le Département est la puissance publique du quotidien.

Sa mission première est l'accompagnement social, non seulement par les aides directes qu'il apporte, mais aussi par son action en matière de dépendance, de handicap, de protection de l'enfance, de la jeunesse, d'insertion, de logement et d'éducation, avec nos collèges.

Pour 2023, nous soutenons votre choix de revaloriser les aides familiales et de maintenir leur rémunération, quel que soit le nombre d'enfants qu'elles accueillent.

Au-delà de cette décision, vos orientations budgétaires restent en dessous de la réalité qui s'annonce, mais je garde cependant un espoir.

En effet, vos propos relayés par la presse locale, que je salue, d'ailleurs, offrent des perspectives qui n'apparaissent pas dans vos documents budgétaires.

En premier lieu, elles ne tiennent pas compte de l'évolution du coût de l'énergie de cette fin d'année et de ses conséquences pour les habitants comme pour les structures qui dépendent de notre action.

À titre d'exemple, de nombreux collèges du département éprouvent déjà des difficultés à boucler leur budget 2022 en raison du déséquilibre du budget énergie, et tous formulent des inquiétudes quant aux choix qu'ils seront amenés à faire pour tenir l'équilibre budgétaire en 2023, sans garantie que ces choix suffisent.

Nous votons d'ailleurs régulièrement en CP des rallonges budgétaires pour cela, et dans les rapports qui nous sont proposés, on voit que les montants par collège sont reconduits quasiment à l'identique pour 2023.

Par ailleurs, la demande sociale ne semble pas anticiper que nous ne pouvons plus faire d'économies sur le budget de l'action sociale.

Lors de la CP de septembre, nous avons eu un échange au sujet de la mise en œuvre des quotients familiaux pour la facturation de la restauration dans les collèges.

Mes collègues aborderont ce sujet plus en détail.

Nous devons en outre faire face à la pénurie de main-d'œuvre dans le domaine du service à la personne.

Les aides à domicile comme les agents travaillant en structure devront être revalorisés si nous voulons rendre ces postes attractifs.

C'est une réflexion que nous devons mener ensemble pour trouver le juste équilibre entre dépenses maîtrisées et services garantis aux bénéficiaires.

Nous devons également mieux soutenir les établissements d'accueil en soutenant leur budget.

J'étais il y a une semaine, avec notre collègue Stéphane Chedouteaud, au CA de l'EHPAD de Matha.

Je ne suis pas sorti de ce CA sans inquiétude.

Là également, mes collègues préciseront les choses mais, vous le savez, notre collectivité doit valider les budgets de ces établissements.

Certains présentent, et le CA de l'EHPAD de Matha en fait partie, un budget déficitaire, en particulier dû à la hausse de l'indice que vous connaissez tous et qui plombe un certain nombre de nos budgets, et le Département a refusé jusqu'alors de valider ce budget.

Il serait bon, je crois, de les soutenir en jouant ce rôle tampon dans l'attente d'une potentielle compensation de l'État.

On n'en sait trop rien.

Ce serait plus, nous le pensons, au budget départemental de jouer ce rôle-là, plutôt qu'au budget des établissements concernés.

Les Sdis, le Sdis, notre Sdis doit également faire l'objet de toutes nos attentions.

L'année 2022 a été particulièrement éprouvante pour les agents présents sur les incendies gigantesques, notamment en Gironde.

L'engagement du Département est constant dans ce domaine, et nous le saluons.

Mais nous devons malheureusement nous préparer à des événements climatiques extrêmes.

Il serait opportun, dans ce contexte, d'avoir une présentation budgétaire, mais pas que, sur ces enjeux avec l'ensemble de l'assemblée départementale.

Vous le savez, Mme la présidente, l'accès aux services de santé est une priorité pour notre groupe.

Nous partageons cette préoccupation avec une grande majorité de nos concitoyens.

La sécurité sanitaire, compétence régaliennne de l'État, est peu à peu délaissée, comme bien d'autres services publics.

Les collectivités doivent prendre le relais.

Cette politique d'abandon de l'État est détestable, mais nous n'avons pas le choix.

Nous sommes confrontés au quotidien à nos concitoyens qui ne trouvent plus de médecins.

Notre plan santé ne répond pas complètement aux problématiques de désertification médicale.

Le bilan budgétaire de ce plan que vous avez bien voulu nous transmettre en atteste.

Beaucoup de départements ont des politiques plus volontaristes avec des résultats clairement identifiables.

De plus, ce plan transforme certains médecins en chasseurs de primes qui délaissent certains territoires pour aller au plus offrant.

Ils font monter les enchères.

Il y a quelques jours, l'époux d'une médecin en recherche d'emploi est venu voir un maire de mon canton en lui indiquant que d'autres communes étaient en recherche de médecins et qu'elles proposaient des emplois aux conjoints.

La fracture médicale dans nos campagnes est bien réelle, et ce n'est que le début.

En Charente-Maritime, lorsque l'on observe la pyramide des âges, le plus dur reste à venir.

Nous sommes toujours à votre disposition afin d'évoquer des pistes d'actions éprouvées sur d'autres territoires très semblables au nôtre.

Je terminerai par un sujet, et non des moindres, la lutte contre le réchauffement climatique et notre adaptation à ce changement inéluctable, à présent, faute d'action.

Nous devons renforcer notre politique en faveur de l'isolation des bâtiments, car c'est aussi une action sociale pour de nombreux foyers.

La ressource en eau est également un enjeu sur lequel nous devons rassurer nos concitoyens, mes collègues développeront ce sujet.

Un plan départemental dédié à l'énergie s'impose.

Votre volonté est bien là, je l'ai bien compris.

Notre syndicat départemental n'est toujours pas à la hauteur de ces enjeux.

Notre volonté de tendre vers la production locale d'énergie non carbonée et durable doit s'affirmer au niveau départemental.

Nous comptons bien sûr sur Jean Prou pour mener à bien ce chantier si urgent et si important.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Barusseau.

Vos inquiétudes sont partagées.

C'est ce que j'ai dit dans mon propos.

Je crois que ce qui fera l'avenir de notre exercice budgétaire 2023 sera la réactivité, parce que nous devons, en fonction de l'actualité, toujours nous adapter et, évidemment, pallier toutes les problématiques, et notamment de trésorerie d'établissement, vous l'avez évoqué.

Ce que je voudrais vous dire, et ça ne vous a pas échappé, c'est qu'en fait, nous avons 250 000 euros à disposition des collègues pour justement faire face aux dépenses supplémentaires énergétiques.

À ce jour, 133 000 euros ont été versés à sept collègues qui en ont fait la demande.

On a un fonds de roulement, au Département, de 90 jours, ce qui est assez exceptionnel par rapport à d'autres départements, ce qui nous permet d'être réactifs.

Mais encore une fois, il faut être très prudents, donc faire des économies, aussi, nous, mais tous les acteurs doivent être sur le même plan.

Par ailleurs, en ce qui concerne la restauration scolaire des collègues, Caroline Aloé va regarder un petit peu le fonctionnement de notre fonds de solidarité.

C'est une évaluation des politiques publiques que j'ai souhaitée aussi en début de mandat.

Donc, est-ce qu'on peut améliorer ces conditions d'accès à ce fonds de solidarité ?

Tout est perfectible, je suis d'accord avec vous.

Il faut en discuter, et la question est tout à fait ouverte, sur l'accès à ce fonds.

Il ne faut pas que ce soit un mur administratif infranchissable qui permette à tous les enfants d'accéder à la restauration scolaire en toute égalité.

Merci.

M. Baudon a demandé la parole, et puis, Fabrice Barusseau, Stéphane vous répondra aussi sur le Sdis, quand il prendra la parole.

David Baudon.

David Baudon, conseiller départemental.

-Oui, Mme la présidente, M. le préfet, Mesdames et Messieurs les représentants de l'État et des collectivités territoriales, chers collègues.

Bien évidemment, des mots de compassion et de sollicitude pour les familles endeuillées, les familles Doublet et de notre ami Guy Denier. Et bien entendu, nous aussi, nous conserverons un souvenir ému de leurs personnes et de leurs actions à la fois au profit des collectivités qu'ils représentaient, mais aussi des relations que nous avons pu nouer ici ou là avec eux.

Mme la présidente, je ne saurais répéter ce qui vient d'être dit.

Votre rapport a fait état du contexte international, a fixé des enjeux nationaux, mon collègue Fabrice vient de s'en faire l'écho.

Donc, inutile que nous nous répétions les uns les autres.

Peut-être devons-nous sans doute tenir un discours en rapport, affectivement, à l'objet principal de ce qui fait cette session, à savoir le débat d'orientation budgétaire.

Si la situation jusqu'alors de la Charente-Maritime était bonne, voire très bonne, étroitement liée d'ailleurs aux recettes des droits de mutation, simplement dire à nos collègues que depuis dix ans, si nous avons dû faire une moyenne pondérée des droits de mutation, sans doute serions-nous plus proche des 120 ou 130 millions d'euros que des 235 millions d'euros que nous avons perçus en 2021.

Les éléments de contexte ont été abordés, pourquoi nous les avons perçus. Et aussi, ce qu'il faut mettre en perspective, ce sont les éléments de fragilité.

La hausse des taux bancaires, ça n'a pas été dit, le durcissement d'accès au crédit des personnes, la difficulté technique qu'il y a eu avec les taux d'usure, où les gens se sont vu refuser, ça ne relève pas de l'anecdote, puisque l'actualité fixe le fait que c'est une demande sur deux qui a été refusée avant le fait que ce taux d'usure ait été revu à la hausse.

Et puis, bien évidemment, les fortes tensions inflationnistes par rapport aux coûts de la construction, inutile de vous dire, les amis, que l'agrégation de ces trois indicateurs ne nous permet pas de considérer que les 235 millions d'euros obtenus en 2021 peuvent être considérés comme une rente viagère, ça serait tout simplement irresponsable. Alors, dans ce contexte, qu'est-ce qu'on peut faire des droits de mutation ?

Je crois que, là encore, l'État a prévu le coup pour les collectivités par la voie d'un décret qui date du 15 juillet 2022 et qui nous permet de mettre, sous réserve des recettes lorsque la conjoncture l'autorise, qui nous permet effectivement de pouvoir les utiliser en cas de crise. Sans doute qu'il faut que la commission des Finances se penche un peu plus sur l'organisation de cette pratique et en mesure les opportunités. Peut-être qu'il y a des limites et, auquel cas, il s'agira pour la commission des Finances de prendre la bonne direction.

Sur les objectifs que vous fixez dans le cadre de votre section, je crois qu'il y a un esprit œcuménique transgroupe qui apparaît, et nous sommes tous d'accord pour mettre le paquet sur ce que font les enjeux principaux, à savoir le devoir de solidarité que nous avons au regard des compétences principales et obligatoires du Département, en matière sociale principalement.

Et puis, bien entendu, mettre le paquet sur ce qui relève de l'enjeu environnemental et de la lutte contre le réchauffement climatique, et aider les collectivités à pouvoir s'adapter à ces enjeux.

La priorité, aussi, du Département, me semble-t-il, et vous l'avez dit, Mme la présidente, c'est aussi de soutenir un niveau élevé d'investissements publics.

On voit bien que si le Département de Charente-Maritime était contraint, comme un certain nombre de ses collègues, à se recroqueviller sur ses compétences obligatoires et était amené à abandonner tout un pan des politiques optionnelles que nous portons, comme le fonds de revitalisation, par exemple, inutile de vous dire que l'investissement public local se porterait mal, voire très mal, et il convient effectivement, et je le partage, de créer les conditions de son maintien et, si possible, de son développement.

Derrière ça, il y a l'État.

Il y a l'État qui est à la manœuvre.

On vit dans un pays un peu schizophrène.

On en demande toujours plus à un État qui en a fourni beaucoup les deux dernières années, mais dans un même temps, si demain, nous étions confrontés à une hausse drastique des taux et du coût de la dette, on serait tous en train de lui reprocher d'avoir trop consommé et de s'être laissé aller à l'argent facile et à la facilité.

Donc, je sais bien que l'exercice des postures, c'est quelque chose de classique des assemblées comme la nôtre, mais pour ce qui nous concerne, nous, on souhaite avoir un langage de responsabilité et ne pas nous laisser aller à ces attitudes faciles en disant que l'équation est complexe.

L'équation est complexe, j'ai toute confiance dans notre représentation parlementaire en Charente-Maritime pour porter haut les intérêts de notre département, et puis, plus globalement, les intérêts de la nation. L'État a prévu, dans le cadre de l'organisation des finances publiques, la suppression de la CVAE par un transfert de la taxe sur la valeur ajoutée.

Permettez-moi de vous dire que je suis inquiet.

Je suis inquiet, parce que la taxe sur la valeur ajoutée est étroitement liée au dynamisme de la consommation, et que si demain, effectivement, le Français continue à se comporter comme il se comporte, à savoir qu'il se laisserait un peu trop aller à la thésaurisation et, par peur de la situation, ne consommerait pas, inutile de dire que les recettes de la TVA seront moindres et que pour compenser ce qu'il n'y a plus, soit ça sera de la dette, soit ça sera des cas de crise pour les collectivités qui ne se verraient pas compensées par ces crédits de TVA.

Alors, derrière tout ça, quelles sont les marges de manœuvre ?

Elles méritent d'être, comment dirais-je, suivies trimestre après trimestre, si je puis dire, parce que les choses vont sans doute se durcir d'ici 2024.

Et puis, bien entendu, il y a tout le contexte inhérent à l'augmentation des charges, le financement du Ségur de la santé, le soutien accru nécessaire, attendu des services d'aide à domicile.

J'aimerais dire un petit mot sur les services d'aide à domicile, où indépendamment de l'effort apprécié du Département pour revaloriser ce secteur-là, nous sommes toujours confrontés à un problème qui devient absolument prégnant qui est la question de l'attractivité de ces métiers.

Nous vivons dans un département qui est, me semble-t-il, le deuxième département d'accueil en France des personnes de plus de 60 ans.

Donc, sans doute que nous serons confrontés à un devoir augmenté de devoir créer des conditions d'infrastructures d'accueil pour ces personnes-là, mais aussi de porter les politiques publiques qui vont avec, et, malgré tout, je suis très inquiet.

Sans doute que l'État pourrait nous aider à redonner un peu du lien et de l'attractivité par rapport à ces métiers difficiles et à ces personnes qui se consacrent au quotidien aux personnes vulnérables et pour lesquelles j'aimerais avoir une pensée affectueuse aujourd'hui, parce que je suis président d'un SAAD depuis un petit moment maintenant, et je sais quelle est leur tâche quotidienne, et je peux vous assurer que c'est assez admirable.

Vous avez parlé aussi de l'augmentation du point d'indice.

Il était attendu et nécessaire.

Il n'y avait rien de superflu à participer à son augmentation de 3,5 % sachant qu'il n'avait été augmenté que de 1,2 % depuis 2010.

Donc, tout ceci va dans le bon sens, et dans le sens également du pouvoir d'achat.

Enfin, vous avez évoqué la hausse du prix de l'énergie.

Alors, évidemment, nous, ici, on n'a pas prise, mais on doit aussi créer les conditions d'investissement pour que, peut-être, la Charente-Maritime participe à l'autonomie nécessaire en matière énergétique de la France. Voilà, merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, David Baudon.

Concernant cette réserve contracyclique dont vous avez fait état tout à l'heure et qui est une bonne chose sur son principe, il faut quand même s'assurer de la bonne application en termes de liberté de pouvoir disposer de nos fonds de réserve, on va dire, puisqu'en fait, le décret dont vous avez fait mention dit bien que nous devons délibérer sur l'utilisation de cette réserve, et ça fera l'objet, évidemment, d'un

contrôle de la part des services de l'État et de la Direction départementale des finances publiques, mais M. le préfet nous précisera certainement cela dans quelques minutes.

Je suis aussi inquiète sur la CVAE, en tout cas la fraction qui revenait au Département est maintenant calculée sur la base de la TVA, qui est effectivement l'indicateur de la bonne santé des Français, puisque c'est basé sur la valeur ajoutée, donc la consommation des ménages.

Donc, nous avons besoin d'être absolument rassurés sur cette question.

M. Soubeste.

Jean-Marc Soubeste, conseiller départemental.

-M. le préfet, Mme la présidente, chers collègues, nous voulions bien évidemment ce matin nous associer à l'hommage rendu à nos deux collègues, Michel Doublet et Guy Denier, figures de la vie départementale et de l'engagement au service de l'intérêt général.

Une nouvelle fois, nous nous joignons à cet hommage et faisons passer ce message aux familles.

La session d'automne, David Baudon et Fabrice Barusseau l'ont évoqué, vous aussi, Mme la présidente, c'est l'occasion de revenir sur les discussions budgétaires, et donc, bien évidemment, sur les orientations politiques du Département et de votre majorité.

C'est vrai qu'après l'euphorie des relances post-Covid et un été marqué par les effets du changement climatique, les uns et les autres, les unes et les autres, nous convenons d'un mot commun, ce matin, c'est "incertitude".

Le temps de l'incertitude, le temps des incertitudes est de retour.

Bien sûr, vous l'avez évoqué, lié au contexte géopolitique, mais pas seulement.

L'augmentation des prix généralisée de l'énergie, les craintes de perte du pouvoir d'achat des Français, les risques de précarité aggravée, sans parler des conséquences à venir des réformes de l'Assurance chômage, des réformes des retraites, situation aussi liée à l'incertitude politique, vous l'avez évoqué, à un gouvernement qui ne dispose pas d'une majorité stable à l'Assemblée nationale, et donc un projet de loi de finances dont on ne sait pas ce qu'il sera au final, tenant compte des amendements ou pas, voté avec le 49-3 ou pas.

Voilà, on est dans cette incertitude-là.

Incertain, vous l'avez rappelé aussi, Mme la présidente, et notre collègue David Baudon, liée à la diminution des marges de manœuvre de notre Département.

Bien sûr, l'augmentation des coûts, certes, mais aussi les choix de l'État, les choix du gouvernement de diminuer la capacité d'autonomie financière de notre département.

Et une nouvelle fois, cette recentralisation de fait n'est pas supportable, n'est pas acceptable au moment même où on a besoin des départements, où on a besoin des collectivités locales pour mener des politiques de bifurcation et des politiques qui répondent aux enjeux de précarité toujours plus grande de la population.

Donc, beaucoup d'incertitudes.

Je ne vais pas énumérer tout ce qui a été dit auparavant.

Et paradoxalement, moi, ce que j'ai entendu ce matin et ce que j'ai lu dans le texte que vous nous proposez sur le débat d'orientation budgétaire, c'est aussi beaucoup de certitudes communes.

Peut-être que jamais dans cette assemblée il n'y avait eu autant d'accords et de certitudes communes sur ce qu'on avait en commun comme objectifs.

Je me réjouis que, parmi ces objectifs, finalement, beaucoup soient des objectifs que les écologistes se fixent et nous fixent depuis de nombreuses années.

Bien sûr, la réduction des gaz à effet de serre.

Je rappelle que les scientifiques nous disent -40 % en 2030 par rapport aux émissions de 2010, et on en est très, très loin.

Adapter notre département, bien sûr, au changement climatique et à ses effets.

Préserver nos biens communs.

Vous parliez, Mme la présidente, de la qualité et de la quantité de l'eau, bien évidemment, sans oublier les eaux littorales chères à Jean Prou, la biodiversité, la qualité de l'air, tout ça, ce sont nos biens communs, et on s'accorde ici à dire que ce doivent être des priorités. Autre point commun et autre consensus : il nous faut réduire les précarités.

Précarités, qu'elles soient liées au logement, aux mobilités, à l'accès à l'emploi, à l'accès aux services publics, on a vu que c'était de plus en plus compliqué, à la santé, bien évidemment, ou encore à la perte d'autonomie, que ce soit la vieillesse ou le handicap, ou même, et certains l'ont souligné ici, au fait que désormais, pour certains emplois, on n'arrive plus à vivre de la rémunération que l'on a.

On parlait des assistantes de vie, mais il y a d'autres métiers où, aujourd'hui, on se plaint d'une attractivité qui est en fait liée à l'incapacité, aujourd'hui, de vivre de son emploi.

Autre priorité et autre consensus.

Je crois qu'on salue la priorité donnée à la jeunesse, pour lui donner les moyens de son émancipation et de son engagement, en particulier en permettant aux collègues d'avoir des moyens pour fonctionner, que ce soit en dépenses de fonctionnement classiques ou en moyens pédagogiques.

Et donc, pour nous, dans ce débat d'orientation budgétaire, dans ces choix que l'on doit faire, c'est autour de ce consensus, de ces priorités que l'on se donne que les politiques départementales, que les politiques, notamment d'investissement, départementales, doivent se recentrer, doivent se concentrer.

Parce que ce sont des urgences et qu'on a besoin, vous l'avez dit, de mettre en place aussi des indicateurs, afin de pouvoir évaluer ces politiques publiques.

Nous en voyons trois, bien évidemment.

Vous en avez évoqué certaines.

Mais là encore, les éléments que vous nous donnez dans le débat d'orientation budgétaire, pour nous, ne sont pas à la hauteur des enjeux, et on espère qu'ils auront, parce que ça reste relativement flou, une traduction budgétaire dans le débat qu'on aura à la session de décembre. Le premier axe, c'est, bien sûr, renforcer la stratégie énergétique. Sobriété, efficacité, production d'ENR, autant par nos investissements que par le soutien, c'est très important et ça rejoint ce que disait David Baudon, par le soutien aux communes, parce que c'est à l'échelle des communes que les besoins sont définis et que l'on peut vraiment agir pour plus de sobriété et plus d'efficacité.

C'est aussi peser, à tous les leviers, et ici, il y a énormément de conseillers départementaux qui sont dans des instances qui, sur l'eau, sur l'air, sur l'agriculture sont présentes.

On sait qu'on a une force, ici, de conviction et d'action qui dépasse bien évidemment le Conseil départemental, et on a besoin de peser véritablement dans toutes les instances où l'on siège sur la transformation nécessaire du modèle agricole.

Aujourd'hui, si on se pose les questions de l'eau, de l'air, c'est en grande partie parce que ce modèle agricole impacte les ressources, impacte la qualité de l'air.

Je vous renvoie à la récente étude Atmo sur la plaine d'Aunis.

Et on doit favoriser directement et indirectement, par nos choix, par nos décisions politiques dans les instances où l'on siège, ce passage à des productions plus locales et en bio.

Et enfin, troisième axe, c'est renforcer le bouclier social pour celles et ceux qui sont déjà ou seront fragilisés par l'inflation, fragilisés par les nouvelles dispositions sur l'assurance chômage, et en particulier la précarité énergétique, et, par exemple, ne pas s'interdire la mise en œuvre d'une tarification sociale dans les collèges, de mettre en place des centres de santé publique ou de faire évoluer le point GIR. Cela suppose de questionner, bien sûr, les plans pluriannuels d'investissement, pour certains anciens, comme celui de la voirie départementale.

Ça suppose de questionner aussi, mais on en a déjà beaucoup débattu dans cette instance, notre financement, notre participation au syndicat mixte aéroportuaire.

Ça suppose de s'interdire le financement de grandes bassines pour de l'irrigation intensive et pas pour de l'agriculture locale et bio pour les habitants.

On a à en tirer tous les bénéfices.

On se dit toujours : "Si on arrête des financements pour des secteurs qui sont des secteurs qui portent la croissance économique et l'emploi, ça va être une catastrophe économique."

Mais imaginez le gisement d'emplois et le gisement de ressources fiscales pour des investissements massifs dans la bifurcation écologique.

On a parlé de transition énergétique, d'isolation des bâtiments, d'investissement dans des panneaux solaires, etc.

C'est ça, la croissance de demain, une croissance qui doit être bien évidemment au bénéfice des Charentais-Maritimes et du Conseil départemental.

Pour conclure, on a tous été marqués par des incendies inédits, et je voulais saluer les sapeurs-pompiers pour leur mobilisation et leur courage.

On a eu l'occasion, avec d'autres élus, de visiter le Sdis et la caserne de Villeneuve-les-Salines et on a vu l'importance de leur mobilisation et de leur implication.

Mais, Messieurs et Mesdames mes collègues, prenons exemple sur leur capacité à lutter contre les feux de forêt.

La définition d'une stratégie, qui est toujours le cas avant d'intervenir, la concentration des moyens pour pouvoir maîtriser le feu, l'adaptation à l'évolution du feu, parce que le feu, c'est un peu comme le climat, il a des effets qu'on ne connaît pas, la solidarité au service de l'intérêt général.

Nous devons mettre notre budget, véritablement, au service de cette bifurcation.

Cessons d'être parmi d'autres les pyromanes de l'effondrement.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Soubeste, votre conclusion fut longue, mais néanmoins appréciée, s'agissant des remerciements que l'on peut adresser à notre Service départemental d'incendie et de secours.

Je vous remercie.

Un petit élément d'éclairage qui ouvre la voie vers un plan paysage, un référentiel qui sera proposé au travail de la commission ad hoc dans le cadre des contrats de proximité, pour offrir aux communes la possibilité d'avoir comme base un référentiel, notamment pour tout ce qui est aménagement de traverses, etc.

Donc, c'est un chantier, aussi, pour cette année qui arrive.

Je passe la parole, maintenant, à Patricia François.

Patricia François, conseillère départementale.

-M. le préfet, Mme la présidente, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues.

Mon propos sera un peu moins large que celui de mes collègues, mais tout aussi important.

En début d'année, je vous sollicitais, Mme la présidente, pour rencontrer les présidents du Comité d'entente départemental œuvrant pour le handicap, afin qu'ils vous fassent part de leurs inquiétudes concernant la situation fortement dégradée du secteur médico-social.

Le temps que vous leur avez accordé, l'organisation du séminaire portant sur la crise du recrutement suivi par le premier forum de l'emploi des travailleurs sociaux et médico-sociaux, ainsi que la mise en place des bourses d'études sont les premiers éléments de réponse.

Je vous en remercie très sincèrement.

Je remercie également Mme Rabelle et les services mobilisés à cette occasion.

Cette journée au 30 septembre dernier a été très appréciée par les participants pour la qualité des interventions.

Le forum a permis aux nombreux jeunes présents de découvrir ces métiers méconnus et très souvent perçus comme très difficiles, ce qui est vrai. On a parlé lors de cette journée d'un défi à relever, car il s'agit bien là d'un défi face à une situation alarmante, encore plus criante cet été lorsqu'il s'est agi de trouver des professionnels remplaçants.

Je ne reviendrai pas sur les raisons de la crise du recrutement liées à la qualité de vie au travail déjà évoquée dans cette assemblée.

Mais je souhaiterais revenir sur un problème qui est bien plus profond et sur le travail de fond qui, à mes yeux, doit être entrepris.

Depuis maintenant de nombreuses années, nous assistons à une mutation importante de la conception même de la solidarité.

Une mutation liée à des transformations sociétales, mais aussi aux conséquences de choix faits en matière de politique publique, accentuées par une crise sanitaire sans précédent.

Les recrutements dans les métiers touchant à l'accompagnement des plus fragiles ont été directement impactés.

Ce sont des professions qui demandent de l'empathie et le don de soi.

Alors, quelles autres actions le Département pourrait-il mettre en place pour redonner de l'attractivité et du sens à ce secteur sinistré ?

Pourrions-nous approfondir les axes de travail suivants ?

Un : diffuser plus largement la connaissance de ces métiers en proposant des forums accessibles sur l'ensemble du territoire de la Charente-Maritime, et a fortiori renforcer la communication de manière plus élargie.

Deux : permettre aux élèves de rencontrer dans leurs établissements scolaires les professionnels des différents métiers du médico-social qui partageraient leurs expériences et peut-être susciteraient des vocations. Trois : développer une politique de stages d'immersion à destination des élèves dans les services et établissements spécialisés.

Et enfin, au-delà des actions destinées aux scolaires et aux questions d'orientation, ne faudrait-il pas donner des moyens supplémentaires aux établissements d'hébergement départementaux, afin de renforcer l'offre de formation pour qu'elle soit la plus adaptée possible, et ainsi lutter contre les turnovers incessants des personnels ?

Toutes ces actions pourraient contribuer à restaurer l'image du travailleur social et médico-social abîmée par la difficulté du métier et par son déficit de reconnaissance.

J'aimerais également profiter de mon intervention pour aborder un autre sujet très sensible et qui est corrélé au précédent.

Il s'agit du droit d'aller et venir des personnes en situation de handicap et de leurs absences, souvent liées à des retours dans les familles des personnes lorsqu'elles sont hébergées dans les établissements de type foyers d'accueil spécialisés, par exemple. Il me semble que nous devrions nous attacher à un peu plus d'humain et de solidarité et surtout à un peu moins de notion purement comptable, lorsqu'il s'agit de ce droit fondamental.

Je m'explique : il n'existe pas de définition précise de ce qui doit être entendu comme une absence, dans les textes du Code de l'action sociale et des familles et dans ceux du Code de la Sécurité sociale.

Cette carence est en partie à l'origine de la forte hétérogénéité des pratiques d'un département à l'autre.

Ainsi, lorsque les personnes hébergées sont absentes, la question de la prise en compte des absences et de leur financement par le Département est laissée à l'entière discrétion des conseils départementaux via leur propre règlement d'aide sociale.

Il est vrai aujourd'hui que les établissements subissent des contraintes budgétaires de plus en plus lourdes face au contexte inflationniste et au déficit structurel qu'ils supportent depuis la création des CPOM.

Ils sont amenés parfois à appliquer des dispositions contraires à leurs principes en facturant aux familles des journées d'absence de la personne hébergée qui ne sont pas prises en charge financièrement par le Département en raison du dépassement des taux d'occupation fixés par ces règlements.

Certains résidents, qui parfois doivent rentrer dans leur famille pour raisons de Covid, afin d'éviter des clusters dans l'établissement, ont également vu ces jours d'absence être comptabilisés dans le quota autorisé par le règlement, réduisant de fait le nombre annuel de sorties réglementairement prévues.

Mes questions sont les suivantes : au nom du respect du projet de vie des personnes hébergées, mais aussi pour une société véritablement inclusive, ne pourrions-nous pas trouver un juste équilibre entre les contraintes budgétaires et le choix de vie des personnes en situation de handicap, et veiller à ce que les conditions de sortie ne se durcissent pas, voire s'assouplissent, ou, a minima, faire que les frais de séjour pris en charge par le Département ne soient pas à refacturer à la personne hébergée lorsqu'il s'agit d'un retour en famille pour des raisons de Covid, à l'instar de ce qui se fait déjà en cas d'hospitalisation ?
Je vous remercie.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Je laisserai la parole tout à l'heure à Mme Rabelle, qui vous répondra notamment sur les questions du forum qui a été organisé.

Mme Marylise Fleuret-Pagnoux.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-Mme la présidente, M. le préfet, mes chers collègues.

Vous l'avez rappelé, Mme la présidente, ainsi que nos collègues, cette session d'automne est donc l'occasion d'échanger autour des orientations budgétaires pour 2023, que vous nous présentez dans votre rapport 136. Vous y évoquez la situation internationale et celle de la zone euro, notamment en matière d'économie et d'environnement.

Cette situation, vous le savez, va devenir très critique pour nos collectivités quelles qu'elles soient, mais aussi pour les associations qui accompagnent nos concitoyens, surtout les plus démunis.

Mme la présidente, nous sommes à l'heure des choix dans nos priorités. Ces associations vont avoir besoin d'un coup de pouce financier du Département pour continuer à assurer leur mission.

C'est le cas notamment des centres sociaux, qui n'ont jamais eu d'augmentation de leurs subventions malgré nos multiples interventions dans cette assemblée.

C'est aussi le moment, Mme la présidente, et ça a déjà été rappelé par mes collègues, de mettre au point le tarif social de la restauration scolaire des collégiens en se basant sur le quotient CAF.

C'est une façon de lutter contre le décrochage scolaire, j'en ai déjà parlé dans cette assemblée, et de lutter contre la pauvreté dans les quartiers populaires des zones urbaines, mais aussi des zones rurales. Le département des Deux-Sèvres le fait déjà.

La région Nouvelle-Aquitaine lance une expérimentation dans les lycées, alors pourquoi pas le département 17 ?

Ce fameux fonds social, dont on nous parle à chaque fois, ne fonctionne pas par absence d'informations claires et précises.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mme Fleuret-Pagnoux, vous m'avez entendue, j'ai déjà répondu à cette question en disant que dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, ce dossier serait réexaminé, à la suite de l'intervention de M. Barusseau.

Essayons de limiter les paraphrases, s'il vous plaît.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-Vous savez, parfois, il y a des sujets redondants, mais il vaut mieux marteler.

Dans certains collèges, seulement 20 % des élèves mangent sur place alors que certains auraient bien besoin d'un vrai bon repas par jour.

Autre sujet de grande préoccupation, Mme la présidente, et ça a été aussi effleuré par mes collègues, c'est la situation financière de nos EHPAD et des SAAD, qui se dégrade de plus en plus.

Beaucoup d'organismes tirent la sonnette d'alarme à cause d'un forfait insuffisant et d'un tarif bloqué, d'une augmentation du point d'indice salarial non compensé dans le public, des coûts d'énergie qui vont exploser, d'une prise en compte très insuffisante par le Département du taux d'absentéisme, actuellement de 10 %, alors qu'il faudrait plutôt 20 % pour tenir compte de l'augmentation importante de ce poste et du coût exorbitant du remplacement par l'intérim.

Les périodes de formation devraient aussi être prises en compte.

Pour les SAAD, nous demandons une augmentation du forfait horaire, que les établissements soient en CPOM ou pas.

À noter que les CPOM n'ont pas été évalués à mi-parcours comme ils auraient dû l'être, probablement à cause des périodes de pandémie.

Toujours est-il que la situation devient catastrophique et qu'il est temps de réagir.

Enfin, en matière d'environnement, vous avez déclaré dans le "Sud Ouest" du 8 octobre dernier que le Département pouvait jouer une mission de conseil auprès des communes, qu'il pouvait avoir une vision d'avance sur les questions énergétiques et qu'il pouvait en être le moteur.

Alors, si nous saluons la nouvelle délégation de notre collègue Jean Prou sur la politique de performance énergétique, nous avons besoin de connaître et de partager la feuille de route et, surtout, quelles seront les actions concrètes.

Mme la présidente, je profite de la présence du préfet et des parlementaires à notre session pour les alerter sur la situation des bailleurs sociaux et, donc, du logement locatif social.

Le pacte de confiance entre l'État et l'Union sociale pour l'habitat, qui devait être signé à Lyon par Mme la Première ministre, ne l'a pas été.

On ne peut pas fixer des objectifs de production neuve ou de réhabilitation énergétique nécessaire et urgente sans mettre en face les moyens financiers.

Or, le projet de loi de finance qui se dessine ne prévoit ni la suppression de la réduction du loyer social, qui enlève des recettes importantes aux bailleurs sociaux, ni la baisse de la TVA, un retour à 5,5, alors que le logement social doit être considéré comme un bien de première nécessité.

Je tenais à vous alerter sur ce problème crucial, que malheureusement les médias évoquent trop peu souvent.

Mme la présidente, permettez-moi de terminer mes propos par une pensée pour ces femmes iraniennes, rejointes par la jeunesse dans la révolte contre le régime des mollahs.

Ils luttent au péril de leur vie, déjà plus de cent morts, pour retrouver leur liberté perdue.

Je salue le courage dans ce combat, qui va bien au-delà du port du voile, symbole de soumission intolérable pour les femmes.

Je vous remercie de votre attention.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Mme Fleuret-Pagnoux.

M. Godineau vous répondra tout à l'heure sur les questions des établissements médico-sociaux, et M. Jean Prou, aussi, prendra la parole tout à l'heure, comme je vous l'ai dit.

La parole est à M. Krabal.

Guillaume Krabal, conseiller départemental.

-Mme la présidente, M. le préfet, mes chers collègues.

Permettez-moi en cet instant d'avoir une pensée émue et sincère en mémoire de Guy Denier qui, ici, à ce siège et en cette assemblée, a porté haut ses convictions humanistes, d'une voix forte, et toujours avec l'engagement du cœur.

Mme la présidente, la gestion de l'eau...

La gestion de l'eau du département fait partie de votre ambition et de vos priorités, et je vous en suis très reconnaissant.

Je vous en remercie.

Notre département et notre pays viennent de vivre un épisode caniculaire et de sécheresse catastrophique.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres que les médias ont relatés cet été au sujet de l'usage de l'eau ou sur les conséquences que vous avez tous et toutes en tête : restriction sévère pour le monde agricole, restriction pour les professionnels ou domestique pour certains territoires, assèchement dramatique des milieux, tout cela créant de vives tensions et de nombreuses incompréhensions.

M. le préfet, les dix réunions de la cellule de vigilance sécheresse que vous avez réunies au cours de cette période ont permis de régler quelques urgences et de parer au plus pressé, merci.

Mais hélas, elles n'ont pas réglé les problèmes de fond.

Vous le savez, nous ne sommes pas passés très loin des restrictions d'eau potable ici même, en Charente-Maritime.

J'ai une pensée pour les agriculteurs et conchyliculteurs victimes de cette sécheresse, et qui ont perdu une partie de leur culture et de leur production.

Je pense aussi aux cours d'eau asséchés et aux dramatiques conséquences pour la faune et la flore.

Je voulais remercier et féliciter ici les agents des services d'Eau 17.

Je salue son président nouvellement élu, notre Christophe...

Notre collègue Christophe Sueur, pardon, et ceux de l'agglomération de La Rochelle qui, dans l'ombre, produisent et distribuent de l'eau potable de qualité pour tout notre département.

Hélas, mes chers collègues, cette crise n'est pas finie, car les pluies actuelles ne suffisent pas à remplir les nappes.

Hélas, chers collègues, si cette crise nous a tous semblé exceptionnelle, elle n'est sans doute rien au regard de ce qui nous attend à l'avenir. Hélas, chers collègues, j'ai bien peur que nous n'ayons pas collectivement pris connaissance des conséquences pour les décennies à venir.

Les effets du réchauffement climatique devraient nous faire vivre ces situations exceptionnelles régulièrement et plusieurs années de suite. Ces sécheresses pluriannuelles seront impactantes, car tous les réservoirs seront affectés, l'eau du sol, l'eau de rivière, l'eau des lacs, l'eau des nappes, qui ne seront pas suffisamment réalimentées l'hiver.

Imaginez.

Quelles sont les solutions ?

Il faut adapter nos usages à la ressource et arrêter de penser que nous pouvons continuellement adapter la ressource à nos usages.

Cela passera par une grande sobriété des usages de l'eau, que ce soit pour l'usage domestique, l'usage industriel ou l'usage agricole.

Cela passera aussi par un partage de la ressource décidé collectivement, avec une solidarité avec ceux qui souffrent le plus du manque.

Cela passera par l'adaptation et l'accompagnement de notre agriculture vers des cultures moins gourmandes en eau et sans pesticide de synthèse qui dégradent irrémédiablement la qualité de notre ressource.

Cela passera par une amélioration de la qualité des sols, par une préservation des zones humides, une gestion intégrée des eaux pluviales, une renaturation des marais, un reméandrage des cours d'eau, bref, ce que prônent les agences de l'eau depuis très longtemps.

Cela passera aussi par un travail qui pourrait permettre enfin la réutilisation de nos eaux usées.

Ces mesures permettront de s'adapter à la diminution de la ressource, mais sans doute pas de passer les crises liées aux sécheresses les plus graves et les plus longues.

Il faudra toujours satisfaire les besoins en eau potable, abreuver les animaux, irriguer certaines cultures, végétaliser les villes.

Il est donc nécessaire de stocker de l'eau pour ces situations extrêmes.

Les seuls réservoirs qui peuvent stocker l'eau longtemps et avec une bonne qualité sont les nappes souterraines.

Avec les lacs, les étangs, les mares naturelles, elles sont stratégiques pour notre avenir.

Il faut encore davantage les protéger et les préserver des pollutions des pesticides.

À l'inverse, les réservoirs et bassines qui viennent pomper l'eau dans les nappes l'hiver pour soutenir une irrigation intensive pourraient permettre de maintenir comme si de rien n'était les usages sur les premières années d'une sécheresse pluriannuelle, mais au prix de prélèvements conséquents largement supérieurs à la capacité de recharge durant cette sécheresse longue, pouvant ainsi même accentuer la durée de la sécheresse.

Ayons bien cela en tête dans nos futurs choix.

Encore une fois, aucune solution ne peut être miraculeuse.

Seule une réduction de la pression sur la ressource grâce à une transformation en profondeur des usages et pratiques permettra de faire face à l'aridification de notre territoire.

Comme vous l'avez annoncé dans votre discours introductif, Mme la présidente, M. le préfet, je compte sur vous pour que la gestion de l'eau sur notre département soit une des priorités des années à venir, et que nous ne soyons pas dépourvus quand la sécheresse reviendra, dépourvus comme le fut la cigale de Jean de la Fontaine avec la bise.

Nous devons tous ensemble nous engager.

C'est un véritable plan d'adaptation qui s'appuiera sur des grands principes de sobriété, de changement des pratiques, de renaturation de nos territoires, de solidarité et de dialogue.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Guillaume Krabal.

Je vais maintenant passer la parole à notre Christophe Bertaud...

Notre collègue.

Christophe Bertaud, conseiller départemental.

-Merci.

M. le préfet, Mme la présidente, chers collègues, une question très courte.

Puisqu'on s'approche de l'heure du déjeuner, on fait des questions courtes.

Lors de la session de printemps, nous avez confirmé la création d'un groupe de travail avec des élus du département pour étudier les questions du tarif du pont de Ré, et notamment peut-être voir sur un tarif spécial hiver.

Ma question est simple.

Je voulais savoir, cher Patrice, où était à peu près l'étape du groupe de travail et quelle était la suite.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Patrice répondra...

Alors, tout de suite, rapidement ?

Allez-y rapidement, Patrice.

Patrice Raffarin, conseiller départemental.

-Rapidement, Mme la présidente, M. le préfet, mes chers collègues, la question de notre collègue Christophe est tout à fait pertinente.

J'espère que ma réponse le sera tout autant, je parle sous le contrôle du vice-président Gérard.

Gérard et moi-même sommes tout à fait déterminés et motivés, naturellement, pour constituer ce groupe de travail.

Il est vrai que nous souhaitons qu'il soit le plus large et donc le plus représentatif possible, ce qui explique qu'on a pris un peu de retard.

Je peux vous dire que le groupe est constitué.

Il est composé d'élus rétais, mais aussi d'élus départementaux, dont Christophe, également d'associations, dont l'association des utilisateurs du 17.

Ce groupe va se mettre au travail très rapidement, d'ici 15 jours, trois semaines, sans naturellement présager des décisions, ou des propositions qui pourraient être faites.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Parfait.

Merci.

Lionel Pacaud a demandé la parole.

Lionel Pacaud, conseiller départemental.

-Mme la présidente, M. le préfet, chers collègues, je voudrais faire un retour sur le DOB, je ferai rapide, je vois bien que l'heure avance et que tout le monde a de nombreuses interventions.

Je voudrais tout d'abord saluer la qualité du document et saluer le travail des services.

C'était remarquable de précision sur des aspects économiques.

Malgré tout, d'un point de vue politique, sur la présentation, je reste un peu sur ma faim.

En période de crise comme celle que nous vivons, je m'attendais à un budget un petit peu plus combatif.

Pour être honnête, quand j'ai fini de le lire, j'ai pensé à cette fameuse phrase reprise en 2002 par le président Jacques Chirac : "La maison brûle et on regarde ailleurs."

J'avoue honnêtement que vos déclarations dans la presse dans les jours qui ont suivi m'ont quelque peu rassuré.

Les difficultés à venir vont être considérables.

On a vécu un été mémorable et il y en aura d'autres d'un point de vue environnemental, mais aussi la crise énergétique qui est face à nous, qui s'annonce terrible, et au bout de la chaîne, toutes les difficultés sociales que cela va entraîner.

Nous aurons besoin, ça a été rappelé, de soutenir nos professionnels de santé, nos pompiers, que je remercie pour leur travail remarquable auquel nous avons pu assister cet été.

Et en face, David l'a évoqué, on entrevoit très probablement une baisse des droits de mutation.

En tout cas, la situation va devenir un peu plus compliquée.

Vous l'avez dit, il faudra être réactifs.

C'est vrai.

Mais on ne pourra pas uniquement être dans la réaction, il faut aussi prévoir.

Et je pense qu'au regard de tout ce que nous vivons et de tout ce que nous allons vivre, nous ne pourrons plus faire comme avant.

Nos modèles vont devoir évoluer en profondeur.

On en avait déjà parlé en décembre 2021, au moment du vote du budget primitif, c'est ce que j'appellerais un plan Marshall qu'il va falloir engager avec une évolution forte de nos règlements, tenant compte des nouvelles réalités.

On le constate dans de nombreuses commissions régulièrement.

Lorsque nous nous étions exprimés en décembre dernier, nous avons également évoqué un souhait, celui de pouvoir construire ensemble une vision prospective pour notre département.

Au sein de notre collectivité, on l'a vu et on le verra cette semaine, nous avons de nombreux schémas, de nombreux plans, d'autres encore à venir, que je ne critique pas, d'ailleurs, qui sont très intéressants. Mais il nous manque une vision globale, cette feuille de route dans laquelle nous pourrions tous nous retrouver avec une vision stratégique. Plusieurs départements se sont engagés dans cette voie.

Gironde 2030, Ille-et-Vilaine 2035.

Plus proche de nous, Oléron 2035.

Nous pensons que cette approche prospective est nécessaire.

Elle a des vertus politiques évidentes, bien sûr, mais j'y vois un autre avantage, celui de créer une stimulation nouvelle entre les services et les collectivités.

Je pense au contrat de proximité.

Cohérence, continuité, coordination.

Ce sont là les bases d'une action saine, d'une action publique forte sur ce sujet.

Sur ce domaine, nous serons tous d'accord et il n'y aura pas de chapelle, nous soutiendrons une telle démarche.

C'est pourquoi notre groupe demande la création d'un groupe de travail rassemblant des élus de tous les groupes et des représentants des services qui étudieraient la meilleure façon de mettre en place une nouvelle démarche prospective à une échéance de 10 ou 15 ans.

Enfin, pour terminer...

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Lionel Pacaud, conseiller départemental.

-Ça s'appelle une commission.

-C'est ça.

Et pour terminer sur une note positive, pour aller dans ce sens, je salue la vice-présidence de notre ami Jean Prou, dont je connais les qualités et qui, je l'espère, pourra reprendre nos demandes et s'inspirer de cette démarche à long terme.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-M. Pacaud, vous venez de dire en synthèse exactement tout ce qui a été dit précédemment.

Je veux vous dire que la commission de Jean, évidemment, va traiter de ces questions, et c'est ce groupe de travail dont vous faites état qui s'appelle la commission, donc, présidée par Jean Prou.

Je vous remercie.

Françoise de Roffignac souhaitait prendre la parole, suivie de très près par Gilles, sur les questions de l'eau aussi.

Françoise ?

Françoise de Roffignac, vice-présidente en charge de la politique de l'eau, de l'environnement, de la mer et du littoral.

-On peut laisser Gilles avant sur la question de l'agriculture.

On peut...

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-On va peut-être reprendre l'ordre des prises de parole, donc Françoise de Roffignac...

Tout de suite ?

Françoise de Roffignac, vice-présidente en charge de la politique de l'eau, de l'environnement, de la mer et du littoral, puis Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Ça m'est égal.

-Ou après.

Donc, moi j'ai...

Vous êtes inscrite, Mme Imbert, puis Chantal Guimberteau, Jean-Claude Godineau, Dominique Rabelle, Jean Prou, Christophe Sueur, Stéphane Villain...

Gilles Gay, Françoise de Roffignac et Véronique Richez-Lerouge.

Mme Imbert.

Corinne Imbert, rapporteur général du budget.

-Merci.

Mme la présidente, M. le préfet, mes chers collègues, mesdames et messieurs les représentants de l'État.

J'aurais souhaité intervenir sur plusieurs points.

Si j'en ai le temps ?

Je vais faire court.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Prenons le temps qu'il faudra, nous sommes là pour ça.

Je le dis et redis aux uns et aux autres, c'est une instance de débat.

Corinne Imbert, rapporteur général du budget.

-Je vous remercie.

Tout d'abord, puisque nous sommes dans le cadre de la discussion, du débat d'orientation budgétaire, peut-être quelques éléments financiers dans la perspective, la préparation du budget 2023 et au regard déjà des interventions précédentes.

Notamment dans le cadre de la politique sociale, depuis un an, reconnaissons qu'une avalanche de mesures impacte les dépenses de fonctionnement des conseils départementaux dans leur ensemble et, évidemment, le Conseil départemental de la Charente-Maritime plus particulièrement.

Cette avalanche de mesures, c'est le Ségur de la santé, c'est évidemment la revalorisation du point d'indice de la fonction publique c'est évidemment les accords Laforcade, l'avenant 43, concernant la branche de l'aide à domicile, et la conférence des métiers de février 2022.

Donc, ne serait-ce que sur le Ségur de la santé, l'extension à d'autres personnels non médicaux des établissements et services sociaux et médico-sociaux, tout cela va avoir un coût pour notre collectivité.

La hausse de valeur du point d'indice de la fonction publique, transposée aux conventions collectives des secteurs associatifs avec un effet rétroactif au 1er juillet 2022, aura également un coût en termes de dépenses de fonctionnement.

Ces mesures vont s'appliquer pour une partie de nos agents.

Certainement que Chantal Guimberteau en dira quelques mots tout à l'heure.

Si on rajoute la revalorisation du RSA de 4 %, tout ceci, sans prendre en compte les effets de l'inflation, donne un montant total de dépenses net supplémentaire de plus de 22 millions d'euros pour une année pleine en 2023.

22 millions d'euros, pourquoi je donne ce montant ?

D'abord, parce qu'il est important, évidemment.

Pour reprendre l'expression de David, il m'entend peut-être, c'est quand même mettre le paquet en termes de dépenses.

Bien évidemment, à ces revalorisations et pour rassurer mes collègues, s'ajoutera la prise en compte de l'inflation dans le calcul de l'objectif d'évolution des dépenses pour les établissements et services que nous devons arrêter au cours de la session de décembre.

L'évolution de la valeur du point 2022 sera prise en compte pour le budget primitif 2023, bien sûr.

Donc, tout cela fait que ces dépenses de fonctionnement, et je ne parle que d'une partie de l'action sociale, vont augmenter fortement pour notre département.

J'évoque ce point-là aussi en mettant en parallèle les discussions de deux textes importants au Parlement, le projet de loi de finance et la loi de programmation des finances publiques.

Dans cette loi de programmation, trois articles concernaient les collectivités territoriales dans les départements.

Ces articles, pour l'instant, ont été supprimés à l'Assemblée nationale.

Il y a un peu d'incertitude sur ces points-là, mais si toutefois ils étaient à nouveau dans le texte, l'un de ces articles, puisque l'objectif du gouvernement est de ramener à 3 % de déficit en 2027 le déficit public, c'est d'imposer une maîtrise des dépenses de fonctionnement à un grand nombre de collectivités.

C'est une sorte de contrat de Cahors numéro 2, en prenant en compte la norme, le taux d'inflation, -0,5 %.

Par exemple, si on a une inflation à 4,3 %, on déduira -0,5, ce qui veut dire que les départements ne devront pas augmenter leurs dépenses de fonctionnement de plus de 3,8 % compte administratif 2023 comparé au compte administratif 2022.

Or, vous voyez qu'avec un montant de 22 millions d'euros, on ne tiendrait pas cet engagement.

Il n'est pas question de revenir sur ces dépenses, parce qu'on vous proposera à l'occasion du budget primitif 2023, notamment sur le taux d'évolution des établissements médico-sociaux pour personnes âgées et handicapées, de prendre en compte le Ségur, de prendre en compte l'avenant 43 et de prendre en compte l'inflation.

On sait les difficultés rencontrées par les établissements.

Je ne reviendrai pas là-dessus.

Mais tout ceci, je vous le redis, c'est pour donner la mesure de l'effort du Conseil départemental.

Donc, un contexte national avec une loi de programmation des finances publiques qu'il faudra regarder de près et puis, évidemment, des dépenses auxquelles nous allons répondre, mais qui, j'espère, ne pénaliseront pas

le Conseil départemental à l'avenir dans l'attribution de dotations de l'État.

Peut-être un mot également, puisqu'on a parlé à un moment donné des EHPAD, je sais que l'Agence régionale de santé de la Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à projets sur les EHPAD pôle ressources de proximité.

Je fais le parallèle, quand il y a un problème dans le secteur personnes âgées ou handicapées, ici, personnes âgées, on va mettre une structure de référence, comme on a mis en place les... les CPTS, Communautés professionnelles territoriales de santé, pour faire le lien entre l'hôpital et la médecine de ville, pour répondre aux demandes de soin et notamment à la permanence des soins.

Je ne suis pas sûre que ces structures résolvent le problème.

Tous ces problèmes se résolvent avec des moyens humains, avec des professionnels, avant d'inventer des structures qui, en tout cas pour les EHPAD pôle ressources de proximité, risquent d'alourdir leur fonctionnement, puisqu'ils seront référents.

J'entends bien l'ouverture vers l'extérieur, il y a des choses qui se font déjà.

Bref, cela relève de l'Agence régionale de santé de la Nouvelle-Aquitaine, mais attention à ne pas pénaliser les EHPAD, même s'ils y vont de bonne volonté, pour ne pas les éloigner de ce qui est l'essentiel : la bonne prise en charge des personnes âgées hébergées.

Peut-être un mot sur le plan santé, quand même, parce que j'entends toujours le même refrain, mon cher...

Donc, je vais y répondre, je vais vous donner les chiffres arrêtés à la dernière commission permanente de septembre.

D'une manière générale, qu'aurions-nous dit si le Conseil n'avait rien fait en la matière ?

Franchement ?

Je ne pense pas...

Bien sûr qu'on peut, et je suis la première à le regretter, qu'on ait des médecins qui se transforment en chasseurs de primes, mais ce n'est pas le plan santé du Conseil départemental de la Charente-Maritime qui a révélé cela, c'est une réalité.

On peut tous le regretter, mais c'est ainsi.

Par contre, pour vous faire un point après la commission permanente, après ce que nous avons voté le 16 septembre, nous avons depuis deux ans 15 médecins agréés maîtres de stage universitaires, nous avons 12 bourses en cours, nous avons 13 médecins qui avaient bénéficié de bourses depuis 2011 qui sont installés, nous avons 15 médecins qui ont bénéficié de l'aide à l'installation dans notre département, nous avons soutenu le projet d'un centre de santé, deux autres projets sont en cours et, devant témoin, puisque Mickaël était présent à la commission DETR présidée par M. le préfet, j'ai proposé que les investissements faits par des collectivités dans un centre de santé soient éligibles à la DETR.

M. le préfet a l'air de valider ma proposition.

Côté investissements, 5 logements en faveur des étudiants et des internes ont été financés par le département, 7 maisons de santé ont bénéficié de l'aide du Conseil, et 7 communes ont bénéficié de l'aide pour le rachat d'un cabinet médical.

Donc, voilà.

Ce n'est peut-être pas assez, mais en deux ans, reconnaissons-le, ce n'est quand même pas mal.

Évidemment, il y a une démographie médicale, donc les professionnels de santé qui ont plus de 60 ans côté médecins généralistes, qui est toujours inquiétante.

Il y a des départs en retraite, mais on est sur un solde positif.

La situation démographique de notre département, nous la connaissons, beaucoup de personnes âgées, donc des besoins de soins.

Il ne faut pas baisser les bras sur ce sujet-là.

Au niveau national, vous le savez, une quatrième année d'internat de médecine générale est en discussion.

Ce serait l'occasion qu'en moyenne, 35 internes en quatrième année viennent en renfort dans chaque département de France, accompagnés par un maître de stage universitaire, là où il y a un cabinet médical, une maison de santé, là où il y a déjà des médecins, et ce serait un excellent renfort.

J'ai peut-être oublié des choses.

On voit que le "quoi qu'il en coûte" a un coût.

L'inflation était répartie avant la guerre en Ukraine, vous le savez.

Tout ça fait qu'on peut évidemment prévoir, mais il y a des choses qu'on ne pouvait pas prévoir, la guerre en Ukraine, la pandémie.

Il faut bien qu'on le reconnaisse.

Juste, sur l'attractivité des métiers du médico-social, mais d'une manière générale, des métiers de santé, médicaux ou paramédicaux, il y a eu un avant et un après le Covid.

Tous ces professionnels-là ont beaucoup donné, ils sont extrêmement fatigués.

On voit bien, et on peut sortir complètement aussi du domaine de la santé, regardez ce qui se passe dans la restauration.

Tous les métiers où on travaille le week-end, où il y a une astreinte, des gardes, deviennent moins attractifs.

Bien évidemment se rajoute au secteur médico-social, et notamment des aides à domicile, la notion de la revalorisation du salaire, mais c'est un sujet qui est pris en compte.

C'est la difficulté des heures de prise en charge des bénéficiaires de l'APA, mais globalement, il y aura eu un avant et un après pandémie.

Sur ces métiers, on connaîtra d'autres tensions.

Je vous remercie.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Mme Imbert.

Vous êtes aussi sénatrice, comme M. Vallet.

Évidemment, on compte sur vous pour défendre les intérêts départementaux.

Je profite aussi de l'occasion pour saluer au passage la présence de M.

le député de la 5e circonscription Christophe Plassard, sur qui nous comptons aussi beaucoup.

Merci.

Je passe la parole à Mme Guimberteau.

Chantal Guimberteau, vice-présidente en charge des ressources humaines.

-M. le préfet, Mme la présidente, messieurs et mesdames les conseillers départementaux.

Corinne Imbert a présenté les impacts financiers des évolutions réglementaires qui touchent notre collectivité, notamment celles impactant notre masse salariale, comme l'augmentation du point d'indice et l'impact de la loi Taquet sur la rémunération des assistants familiaux.

Ce dernier point est intégré au rapport relatif aux ressources humaines soumis à votre approbation lors de cette session.

Vous le savez, des agents du département des filières sociale et médico-sociale sont concernés par le Ségur de la santé.

L'analyse des textes introduisant cette revalorisation salariale n'est pas aisée, notamment dans son périmètre d'application.

Aujourd'hui, nous sommes certains qu'une application avec rétroactivité au 1er avril 2022 est actée, que sont concernés les agents départementaux titulaires et contractuels et que la revalorisation salariale prendra

deux formes : une prime de revalorisation pour les 11 médecins du service de PMI et du Centre de lutte antituberculeuse.

Cette prime nécessitera une délibération de notre assemblée.

Un complément de traitement indiciaire, le CTI, de 49 points d'indice majoré, applicable sans délibération.

Ce sont en tout 330 agents départementaux, principalement des délégations territoriales, qui verront leur rémunération revalorisée avec un coût de 1,5 million d'euros en 2022 et de près de 2 millions en 2023.

Il convient également d'ajouter les presque 80 agents du foyer de l'enfance issus de la fonction publique hospitalière, ce qui représente pour 2022 375 000 euros et pour 2023, 500 000 euros.

Nous nous sommes déplacés avec nos collègues, Mme Bureau, Mme Rabelle et M. Godineau, dans chacune des six délégations territoriales afin de rencontrer tous les agents concernés par le Ségur de la santé.

Certains agents ont ainsi pu nous faire part de leur déception d'être exclus du bénéfice de la prime Ségur compte tenu de leur cadre d'emploi. Ils se nomment les "oubliés du Ségur".

Les échanges sont encore en cours entre les départements et l'assemblée des départements de France sur ce point.

Nous restons également dans l'attente du décret d'application qui devrait être publié fin octobre.

Je voudrais rajouter que, par rapport au budget 2023, il faudra inscrire +14 millions de frais ressources humaines au budget.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Oui.

On voit bien l'impact financier direct sur notre budget.

Merci, Mme Guimberteau.

Jean-Claude Godineau ?

Jean-Claude ?

Jean-Claude Godineau, vice-président en charge de l'autonomie.

-À chaque fois, j'appuie mal.

Cette fois, j'ai bien appuyé.

Je vais répondre sur deux points.

Le premier, c'est que nous avons voté lors de la session de juin une aide à la location ou à l'acquisition de véhicules pour les services d'aide à domicile ayant signé un CPOM, un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Aussi, aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir vous informer que ce dispositif a été extrêmement bien accueilli par les services d'aide à domicile, et que l'aide de 1 500 euros par véhicule que nous offrons est déjà sollicitée.

Mme la présidente, vous serez avec moi vendredi après-midi pour que nous puissions livrer les premières voitures à l'association AAD 17.

Si vous me le permettez, je rappelle quand même qu'en année pleine, c'est une enveloppe de 1,3 million pour 850 véhicules.

J'aimerais pouvoir répondre, si possible, à notre collègue Patricia François pour lui dire que nous avons reçu le Comité d'entente départemental H il y a 15 jours, avec Mme Tinevez.

Effectivement, nous avons, j'allais dire, partagé avec eux toute leur désespérance par rapport à un certain nombre de choses.

Il faut savoir que les services du département, avec les élus, travaillent énormément sur tout ce qui est social, et notamment au niveau des SAAD et des établissements médico-sociaux, tant dans le volet handicap que dans le volet personnes âgées.

Plusieurs choses reviennent, et ce sera certainement introduit dans le schéma départemental que nous sommes en train d'élaborer et qui sera voté, j'ose espérer, au mois de juin 2023.

Il y a effectivement les discussions que nous avons eues avec vos collègues, avec les collègues du secteur, c'est les fameux jours d'absence.

Sachez que nous sommes passés il y a quelques années de 70 jours à 105 jours aujourd'hui.

Dans ce schéma départemental, très certainement, on parlera beaucoup d'inclusion, d'aide à la vie partagée.

On parlera aussi de l'attractivité du métier, effectivement, le métier doit être attractif.

Corinne a dit un certain nombre de choses sur l'épuisement de nos professionnels.

N'oublions pas que la masse salariale représente dans ces établissements à peu près 70 % du budget, c'est quelque chose d'important, donc on voit tous les impacts vis-à-vis de ça.

La formation professionnelle est pour nous primordiale.

La preuve, c'est que nous avons déjà financé des aides à la formation et des aides au tutorat, dans certains SAAD notamment.

J'ose espérer que les forums à l'emploi que vous désirez nous permettront d'accueillir de nouveaux professionnels.

C'est ce que je voulais vous dire.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci de ces réponses.

Mme Rabelle, un petit retour, peut-être, sur cet événement d'il y a 10 jours, maintenant ?

Dominique Rabelle, vice-présidente en charge de l'habitat, l'insertion et l'action sociale.

-Oui, merci.

Mme la présidente, M. le préfet, mes chers collègues.

Effectivement, on vient de parler beaucoup de médico-social, et effectivement, c'est dans ce contexte que nous avons organisé le premier forum médico-social sur la Charente-Maritime.

Je vous rappelle la situation, et certains des collègues aujourd'hui l'ont rappelé également, la situation est assez préoccupante.

Effectivement, nous avons vraiment de grandes difficultés de recrutement face à une hausse importante des besoins dans le secteur médico-social. Donc, le manque de travailleurs actuellement atteint des niveaux jusqu'à présent inédits et certains postes...

On a 15 à 30 % de postes qui sont vacants.

Sur la Charente-Maritime, il y a 24 000 emplois dans le secteur médico-social, à peu près 40 % dans le secteur purement social.

Donc, un grand pourvoyeur d'emplois.

Et actuellement, nous avons plus de 700 postes à pourvoir à Pôle emploi.

Donc, c'est une situation, effectivement, préoccupante.

Nous avons, dans ce contexte, organisé ce forum avec un besoin, non seulement, de communiquer, effectivement, sur les emplois, mais également de débattre.

Pourquoi y a-t-il cette pénurie ?

Pourquoi y a-t-il cette désaffection envers les emplois du médico-social ?

Il y a beaucoup de réponses.

Et derrière, également, valoriser aussi ces emplois, qui sont essentiels et qui apportent beaucoup de satisfaction.

Tout à l'heure, on a parlé d'empathie et presque de vocation, mais c'est quelque chose qui est effectivement vrai.

Donc, dans ce contexte, on a organisé ce premier forum et nous avons eu, un peu à notre surprise, parce que vous savez que nous organisons chaque année beaucoup de forums, un qui vient de se terminer, le forum des emplois saisonniers, les forums viticoles, les forums des emplois

saisonniers d'été et d'hiver, des forums ostréicoles, et là, c'était le premier forum médico-social.

Et ce sont plus de 35 stands qui ont été tenus, dont 28 structures médico-sociales, bien sûr, mais aussi 5 organismes de formation, ce qui était extrêmement important, qu'ils soient présents, et 2 stands du Département.

On a donc eu...

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Excusez-moi, aussi pour répondre à la question posée des classes aussi, des scolaires.

Dominique Rabelle, vice-présidente en charge de l'habitat, l'insertion et l'action sociale.

-Je vais y venir, Mme la présidente.

Mais vous avez raison, vous avez raison, puisqu'on a eu le lycée Fénelon qui est venu, avec sa filière sanitaire et sociale.

Donc, deux classes du lycée Fénelon sont venues.

Vraiment, on a vu le potentiel à venir pour ces jeunes lycéens.

Ils ont été, bien sûr, extrêmement bien reçus.

Donc, c'est un bilan très positif, puisque même au stand du Département, on a eu 35 CV qui ont été retenus pour le département, et ce sont plus de 500 personnes qui sont venues à ce forum pour se renseigner ou pour demander des emplois.

Ce forum, Mme la présidente, est toujours en partenariat aussi avec Pôle emploi, nous avons un partenariat important avec Pôle emploi.

Donc, évidemment, on ne va pas s'arrêter là, pour répondre à Mme

François, puisque nous avons d'ores et déjà prévu des forums décentralisés, comme nous le faisons pour les forums ostréicoles et viticoles, nous décentralisons, et donc aller au plus proche des territoires pour ces forums du médico-social.

Sachant quand même que nous avons le site emploi17, qui est un forum virtuel permanent.

Je vous encourage à aller toujours sur emploi17, puisque là, il y a des offres et des demandes qui sont en plus géolocalisées.

Et donc, c'est notre force dans ce site et il sert énormément.

Donc, les établissements scolaires, j'en ai parlé.

Et des stages en immersion, Mme François, également, nous allons...

Je retiens votre proposition et on l'a déjà faite avec le plan Stratégie et pauvreté, où nous avons fait un appel à projets important pour

parrainer, dans des structures telles l'ADMR ou des CCAS, pour parrainer des personnes qui se destinent au métier d'aide à domicile, et nous avons

un certain succès, puisque, vraiment, être parrainé par quelqu'un qui fait ce métier, qui emmène les personnes auprès des personnes âgées,

puisque c'est plus auprès des personnes âgées qu'on a les aides à domicile, c'est extrêmement important.

La personne qui emmène une autre personne, c'est important en tutorat et en parrainage.

Voilà ce que je voulais vous dire au sujet de notre forum médico-social.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Ce sont des sujets éminemment importants pour le département.

Vous avez bien fait de le redire, Mme Rabelle : oui, nous sommes pour la décentralisation, M. le préfet.

Je vais passer la parole à Jean Prou.

Jean Prou, conseiller départemental.

-M. le préfet, Mme la présidente, très chers collègues.

Vu les propos que vous avez tous eus, j'ai compris les attentes sur la performance énergétique.

Ça ne me surprend pas, ce serait enfoncer une porte ouverte que de dire qu'on ne s'en occupe pas, vu l'actualité.

J'ai entendu au moins quelque chose de M. Barusseau qui parle de faire plus, ou faire beaucoup, et quelque chose de Jean-Marie Soubeste qui dit qu'on est dans un monde incertain.

Je pense que la position de cette vice-présidence peut être sous ces deux chapitres-là.

Faire plus, d'abord montrer que c'est l'ensemble de l'assemblée, l'ensemble des vice-présidents, l'ensemble des conseillers, l'ensemble des maires, l'ensemble des EPCI, qui doivent participer à ce travail-là. Il n'y a pas une seule voix, c'est par la richesse des propos, des discussions, des interventions, des initiatives, que l'on pourra faire un beau travail sur la performance énergétique.

On aura besoin de tout le monde et de toutes les idées.

Deuxième chose, je me doute que la mutation, la transition énergétique, comme on l'appelle, sera aussi difficile à opérer que la transition du numérique.

On va se retrouver devant...

C'est une incertitude, comme dit Jean-Marc Soubeste, mais je pense qu'on sera confrontés à d'énormes difficultés à mettre en œuvre cette chose-là, bien qu'on pourra le faire.

Ça va être compliqué, on va avoir des problèmes d'appropriation sociale extrêmement importants, autant que pour le numérique.

Et en liant les deux, ça pourrait être multiplié au carré des difficultés, mais c'est notre travail d'assemblée départementale.

Alors, sur la quantité, on a déjà commencé à travailler, même si la vice-présidence a quelques heures.

Mais on a déjà ce socle qui s'appelle le Fonds Chaleur.

On a envoyé des courriers aux communes, aux EPCI, on a fait des cotech, comités techniques, pour dire à toutes les mairies, à tous les EPCI : "Si vous avez des bâtiments qui font l'objet d'une transition énergétique, d'un passage du fioul à la chaleur, alors faites-nous signe."

Depuis un mois, on est déjà...

Alors, ces travaux-là sont portés par ce qu'on appelle le Fonds Chaleur, qui prend la forme d'un comité de développement territorial des énergies renouvelables, et qui est financé par l'ADEME.

Et le Département se propose d'être l'animateur de ce CDT.

On a vu les demandes commencer à affluer, c'est assez disparate, mais il y a beaucoup de demandes puisqu'on est déjà, au bout d'un mois, on est à peu près sûrs d'avoir déjà les 30 gigawatts qui sont nécessaires pour être éligible au Fonds Chaleur sur 3 ans.

Après, il va suffire, d'abord, de continuer à engranger les demandes, mais surtout de faire le plan pour 3 ans pour que ça soit équilibré dans le temps et dans l'espace et que ce soit propre.

On a déjà assez de demandes pour faire cette transition-là, donc c'est déjà un gros ouvrage.

On continue à réunir les mairies, on continue à réunir les EPCI.

Évidemment, le contrat de proximité est une occasion rêvée pour un conseiller départemental et puis une mairie, un EPCI, s'ils ont des intérêts communs dans ce domaine-là, de les inscrire dans les contrats de proximité, le chauffage d'une école, d'une mairie, de la salle de sport qui est à côté, d'une association.

N'oublions pas les entreprises, qui sont aussi éligibles à ce fonds.

Une seule structure n'est pas éligible, ce sont les particuliers, mais tout est éligible et les entreprises en premier.

Il faut continuer cette œuvre-là pour essayer d'avoir le maximum d'engagements, et donc de pouvoir faire ce contrat de 3 ans et plus, peut-être 6 ans si c'est possible puisque les projets qui vont naître

maintenant ne seront peut-être éligibles ou instruits plutôt qu'au bout de la troisième année, donc pour un deuxième contrat.

Pour l'incertitude...

Il y a aussi, je ne l'oublie pas, la sobriété énergétique de nos propres bâtiments, de ce bâtiment-là, et de toutes les opérations que les agents vont avoir à faire pour consommer un petit peu moins d'énergie, mais c'est le directeur général des services qui va mettre ça en musique.

Quoi dire d'autre ?

Sur les autres énergies, il n'y a pas que la chaleur.

Performance énergétique, on va s'attaquer aussi à tout ce qui est solaire, à tout ce qui est hydrogène pour voir quelles sont les possibilités, parce que toutes les énergies, on ne peut pas les mettre partout.

Et puis, pour l'incertitude aussi, je voulais dire un petit mot sur notre agilité.

Il va falloir qu'on soit habiles, agiles, malins, pour aller chercher dans les start-up, dans les innovations, ce qui peut être applicable à petite échelle peut-être, dans un premier temps, en tant que démonstration.

Là aussi, on va faire appel aux mairies ou aux EPCI pour se porter candidats sur des petites expérimentations sur des sujets assez pointus, mais qui pourraient être payantes dans les prochains mois, dans les prochaines années.

Ça, ça paraît aussi important.

Il y avait aussi le fonds énergie du Département qui était déjà la première pierre.

Vous voyez que le Fonds Chaleur vient en plus de tout ça.

Les collègues, dans le Fonds Chaleur, sont au centre de notre préoccupation puisque les bâtiments appartiennent au Département.

Dès qu'un collègue a nécessité de faire une transition énergétique, il faut faire un dossier aussi rapidement que possible puisque ça va très vite, il y a beaucoup de demandes, donc il ne faut pas rater les occasions quand elles se présentent.

Voilà ce que j'avais à dire.

La vice-présidence parle aussi de mer et littoral, là je n'en dirai pas beaucoup plus, les enjeux sont extrêmement importants aussi.

Ils sont portés par la troisième commission dans son ensemble.

Dans la troisième commission, présidée par Françoise évidemment, on a l'eau, l'environnement, la biodiversité, il y a un tas de choses qui doivent être vraiment reliées, dont la mer et littoral sont parmi les plus importantes et on aurait tort de les oublier, tout simplement parce qu'elles sont un peu plus loin que le bout du nez des terrestres.

Un dernier point plus général sur l'énergie, on s'attachera aussi dans tout ce qu'on va faire à relier cette histoire d'énergie en général à tout ce qui est l'énergie dont on ne parle pas souvent, l'eau.

C'est aussi une source d'énergie, tout ce qui est biodiversité, effectivement.

Tous les petits projets dans les communes qui pourront par exemple par l'intermédiaire du contrat de proximité être inscrits et reliés ensemble à une utilisation de la chaleur, du voltaïque, de la biodiversité, de la désartificialisation, de la végétalisation, de la gestion de l'eau, seront bienvenus parce que, de toute façon, ils sont éligibles souvent à tous ces titres-là au financement des Départements.

Donc, autant traiter d'une manière globale ces projets au sein des communes ou au sein des EPCI.

Je vous remercie.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Jean Prou.

N'oublions pas que la SPL de la Semdas viendra aussi en appui pour la mise en œuvre des politiques départementales en termes d'énergie. C'est un outil au service des intercommunalités et des communes. Merci, je passe la parole à Christophe Sueur. Christophe Sueur, conseiller départemental.

-Si, c'est parti.

Mme la présidente, merci, M. le préfet, mes chers collègues.

J'avais l'intention de faire un tout petit point sur la politique départementale sur les ports, les infrastructures, c'est-à-dire sur l'eau salée, mais je conclurai aussi sur l'eau douce puisque les sujets ont déjà été abordés.

Je voudrais faire aussi un point, entre la goutte d'eau salée et la goutte d'eau, je voudrais y mettre ma goutte aussi.

Sur l'eau salée, sur la politique portuaire, c'est vrai que cette période que nous venons de traverser, c'est-à-dire septembre et octobre, a été singulière par différents événements qui concernent la Charente-Maritime, et surtout qui démontrent la volonté de la Charente-Maritime de travailler fortement en investissement et en fonctionnement sur sa politique portuaire.

Le premier, c'est l'inauguration du port de La Cotinière que nous avons partagée.

Un grand nombre d'entre vous était présent à cette occasion, d'autres n'ont pas pu y venir, et je vous inviterai à ne pas hésiter à demander de visiter cette infrastructure remarquable.

C'était un moment vraiment collégial et très émouvant, très fort pour le monde de la pêche, pour La Cotinière, mais surtout pour démontrer le savoir-faire que nous avons en Charente-Maritime sur la défense de la pêche, des activités traditionnelles, et bien sûr sur ce port qui est purement départemental.

Nous avons à cette occasion, c'était la Journée du patrimoine, accueilli plus de 2 000 personnes en après-midi.

Je voulais profiter de cette instance pour remercier tous les agents des services du Département qui se sont organisés pour que cette journée se passe à merveille, et je tenais à le souligner.

Le deuxième point, l'autre événement qui a marqué notre politique portuaire, c'est le Grand Pavois, où pour la première fois le Département était présent sur un stand pour mettre en avant ses 22 ports départementaux en gestion directe, accompagnés des autres ports qui sont au nombre de 56 sur la Charente-Maritime.

C'est un plaisir de pouvoir être associé à cette dimension maritime de la plaisance, qui permet surtout au Département de communiquer sur cette politique nouvelle que nous tenons à mettre en place d'harmonisation, d'infrastructures, avec toutes les notions que nous avons partagées ce matin, peut-être pas sociales mais environnementales, en termes tarifaires, en termes d'accueil et de qualité.

Je crois que c'est un grand pas en avant et une véritable construction aussi sur une démarche volontariste environnementale sur la gestion de nos eaux salées, en particulier de la pratique que l'on en fait sur nos ports.

Le troisième événement, c'est bien sûr Saint-Martin-de-Ré qui vient d'avoir la chance de la livraison du môle, du petit Fort Boyard.

Je l'appelle comme ça parce qu'il lui ressemble beaucoup quand il était encore en construction.

Nous avons une construction en béton, bien sûr, ça a été souligné par les 2 conseillers départementaux de l'île de Ré, mais ton pierre car l'ABF était très sensible à cette harmonie infrastructurelle.

Derrière, le port de Saint-Martin avait besoin de cette protection et c'est quelque chose de très fort.

Ça vient d'être fait, le 8 et 9 octobre, en particulier le 9, où la livraison s'est faite.

Ce môle vient d'être livré, a été mis au millimètre près à la place prévue, et très bientôt nous aurons le convoyage des deux éléments de béton qui seront les brise-clapot et les pontons, qui permettront à la fin du mois d'octobre de continuer la protection du port de Saint-Martin. Je reviendrai, peut-être lors d'autres sessions, sur le développement de la politique des infrastructures portuaires qui est remarquable et qui permet à la Charente-Maritime, je le dis en pensant à Stéphane Villain, d'ouvrir aussi un autre volet en termes de tourisme vers le côté maritime de la Charente-Maritime.

Voilà pour l'eau salée.

Pour la goutte d'eau, je remercie notre Guillaume Krabal d'avoir pris la parole tout à l'heure pour nous rassurer sur cette prise de conscience de la gestion de l'eau potable et de toutes les mesures qu'il venait d'émettre.

J'en ai noté plusieurs, et j'ai quand même été sensible sur son regard sur la qualité des ressources, en particulier sur la politique que nous devons avoir vers le monde agricole, sur l'anticipation des besoins, sur les demandes prospectives.

J'ai été, bien sûr, sensible sur cette notion de résilience qu'il émettait de ses vœux dans son plaidoyer.

Et, bien sûr, j'espère qu'il n'a pas oublié de signifier aussi que tout cela fonctionne bien avec des acteurs de terrain que sont les agents qui travaillent à cette politique.

J'ai bien compris que cet été, on avait frôlé la catastrophe, et à ce titre, je tiens à rassembler toute l'assemblée.

Nous avons, en Charente-Maritime, la chance d'avoir un réseau de distribution de qualité, et en particulier grâce à nos 11 700 kilomètres de réseau de canalisations sur tout le département, mais surtout par cette notion de solidarité qui a fait la force du syndicat Eau 17 et de la Charente-Maritime jusqu'à présent, pour que chacun puisse avoir de l'eau en ayant cette concomitance du traitement entre les territoires, qu'ils soient urbains ou qu'ils soient ruraux.

À ce titre, sur les réserves, je ne suis pas tout à fait d'accord avec Guillaume Krabal, mais tout le monde le savait.

Sur la notion des réserves, je suis un peu gêné car l'usine de Saint-Hippolyte, qui fait beaucoup d'eau potable, a une réserve de presque un mois d'avance pour la Charente-Maritime, et elle sert en particulier l'été à l'agglomération de La Rochelle puisqu'on lui vend 3,5 millions de mètres cubes d'eau, qui lui permettent d'alimenter en robinet tous les besoins de ses citoyens.

Heureusement qu'on a des réserves qui sont physiques comme celles-ci et des réserves qu'on fait sur nos marais doux.

Pour le milieu rural et pour le monde agricole, c'est une nécessité absolue d'avoir cette temporisation de l'eau qui permet d'avoir une amélioration de nos ressources et de nos besoins quantitatifs.

À la session de décembre, j'ai bien noté que nous ferons une présentation de la politique de l'eau que Françoise de Roffignac et vous-même, Mme la présidente, présenterez.

Peut-être que je ferai un propos un peu plus constructif et un peu plus structuré sur la politique du syndicat Eau 17 qui permet cette bonne réalisation.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, vos propos sont constructifs.

Je voudrais, au passage, saluer le niveau de technicité des agents du Département parce qu'effectivement, cette prouesse a été réalisée grâce aussi aux agents du Département à Saint-Martin.

Et rappeler simplement, modestement, que sans l'aide du Département, les communes n'auraient pas la possibilité d'effectuer de telles réalisations.

Merci à eux.

Je passe maintenant la parole à Stéphane Villain qui a beaucoup à nous dire et qui revient du Canada, peut-être avec l'accent.

Stéphane Villain, vice-président en charge du sport, du tourisme, de la communication et de l'événementiel.

-Chers cousins, mesdames et messieurs, M. le préfet, Mme la présidente, chers collègues.

C'est vrai que...

Je réponds tout de suite à la question de Fabrice.

Je voudrais remercier Fabrice d'avoir mis l'accent sur le travail qui a été fait par le SDIS 17 sous l'autorité, bien sûr, du directeur Didier Marcaillou, qui est avec nous, et dire aussi merci à Sylvie Marcilly, Mme la présidente, qui en a parlé à Lionel, à Jean-Marc.

Je voudrais surtout saluer Jeanne Blanc et Yves Poujade parce que dans la tribune du Département, vous avez souligné le travail qui est fait, et c'est un remerciement vraiment chaleureux que je vous fais parce que c'est sympa pour le SDIS.

C'est vrai que vous avez titré : "Le Département en soutien des communes les plus touchées par les intempéries et incendies".

C'est vrai que vous avez subi des incendies, 70 hectares de forêt sont partis en fumée, et puis après, les grêlons.

J'ai pu constater avec la présidente et avec M. le préfet sur le terrain le travail incroyable que vous faites auprès de vos concitoyens et votre proximité avec eux, et je voudrais à mon tour vous en féliciter.

Je trouve que c'est là que le conseiller départemental a une vraie importance et qu'on voit son travail de terrain.

Ça a été 11 500 interventions cette année durant l'été pour les pompiers, c'est considérable.

Et puis, il y a eu ces feux que tout le monde connaît et a vus, et puis aussi l'aide qui a été faite par le SDIS 17 à nos amis des Landes et à nos amis de la Gironde parce qu'on a été appelés pour venir les soutenir.

Je peux vous dire que leur contribution à combattre ce feu a été très bien accueillie par les Départements et ils nous l'ont dit et écrit, et on ne peut que les remercier.

Dans notre budget, c'est comme dans toutes les collectivités, le point de revalorisation de l'indice va nous impacter, bien sûr l'énergie avec l'électricité, les carburants, les coûts liés aussi à notre activité importante, on vient d'en parler, l'inflation, etc.

C'est vrai qu'aujourd'hui, on est comme tout le monde, un peu dans le rouge si je puis dire.

Ça tombe bien avec les pompiers.

Aujourd'hui, on se pose des questions quant à notre budget.

Il est évident, Fabrice, qu'on va le présenter à l'assemblée et qu'on va peut-être le détailler plus que d'habitude pour qu'on comprenne les rouages, la mécanique de ce budget.

On aura d'autres questions à se poser, et Mme la présidente a été très claire là-dessus concernant les casernements, aussi bien en construction qu'en rénovation.

Elle nous a demandé un travail à faire au niveau du SDIS pour qu'on regarde d'une façon factuelle quels sont les centres de secours qui sont les plus en difficulté aujourd'hui, et après qui ont le plus de personnel, qui sortent le plus, un certain nombre de critères, qui nous permettent de déterminer quelle est la hiérarchie des centres de secours que l'on va devoir ou réhabiliter, ou construire.

C'est vrai que Jean-Marc Soubeste a dit tout à l'heure qu'il y avait des constructions actuellement, et c'est vrai que le SDIS est vigilant sur la qualité de ses équipements.

Il y aura d'autres sujets aussi à aborder, notamment sur tout ce qui est la DECI.

Bien sûr, il faudra qu'on vienne devant vous avec Christophe et d'autres. On en reparlera parce que c'est un sujet important, ça va se faire en novembre.

On en reparlera aussi avec vous, M. le préfet, parce que c'est quelque chose qui se fait de façon bicéphale.

On aura l'occasion d'en parler.

Il y aura aussi, bien sûr, une grosse campagne qui va être menée.

À l'initiative de Loïc Girard, qui nous avait dit qu'il avait dans sa commune à Gémozac intégré nombre de pompiers, on va prendre son exemple pour dire qu'il faut absolument démultiplier ça sur notre territoire. C'est ce qu'on avait appelé le plan Marshall.

Une grosse campagne de communication va être faite durant le printemps 2023 pour faire en sorte d'accueillir les sapeurs-pompiers volontaires dans les centres de secours.

Voilà, pour te répondre, Fabrice, bien sûr, on saura vous présenter ça dans les moindres détails.

Je continue ?

Deux mots simplement pour dire que malgré tout, cet été a été caniculaire, mais il a été aussi très positif en matière de tourisme, puisqu'on a accueilli beaucoup de tourisme.

Il faut savoir qu'aujourd'hui, on ne considère plus une année touristique que pour les mois de juillet-août.

On considère aussi une année touristique du mois de janvier jusqu'à décembre.

Cette année, c'est vrai que les vacances d'hiver, les vacances de printemps, toutes les vacances ont été plutôt bonnes, puisqu'à la fois l'ensoleillement, les conditions des week-ends étaient bien placées pour qu'on puisse accueillir beaucoup de monde sur notre territoire.

Et ça a été le cas puisque, aujourd'hui, on est à +15 % par rapport à notre année de référence qui était 2019.

Après 2 années Covid, ces années 2020 et 2021, qu'on doit maintenant oublier, je l'espère, on a fait une bonne saison avec beaucoup de Français qui sont revenus chez nous, c'est une bonne chose, 27 % venant de l'Île-de-France, 20 % de la Nouvelle-Aquitaine et 9 % du Rhône-Alpes. On a retrouvé aussi nos amis britanniques malgré le Brexit, malgré la Covid, qui sont revenus.

Nos amis anglais sont la première population étrangère qui est venue nous revisiter, devant les Allemands et les Pays-Bas.

Au global, c'est une bonne saison.

Toussaint s'annonce aussi plutôt bonne, mais il va falloir regarder ça de très près, j'en parlais avec Lionel Pacaud et bien d'autres.

Aujourd'hui, l'inflation, les carburants, l'énergie, la hausse des prix, etc., vont peut-être impacter le tourisme à venir dans les fins de mois de cette année.

On regardera ça, mais on peut considérer quand même d'ores et déjà que l'année 2022 aura été une bonne année en matière de tourisme.

J'en termine, Mme la présidente, rapidement, pour dire que les Sites en Scène ont été une véritable réussite.

Il y a eu pratiquement 300 000 visiteurs cette année, qui sont venus sur les Sites en Scène.

Je voulais vous remercier pour beaucoup d'entre vous qui êtes maires de communes, adjoints ou conseillers départementaux, parce que votre action aussi sur le terrain fait que...

On investit au niveau du Département 576 000 euros et ça génère, en termes de budget, pour tous ces artistes, toutes ces personnes qui viennent animer notre territoire, 6,5 millions.

On est vraiment un levier.

Il y a eu donc du 17 juin au 12 septembre 29 sites qui ont été animés, 37 communes, 112 dates, 500 artistes, je l'ai dit, plus de 300 000 visiteurs.

Je tiens à féliciter et remercier le président Belot parce que c'est lui qui avait été à l'initiative des Sites en Scène, qui a souhaité mettre en lumière un patrimoine à travers un événement culturel, que ce soit un feu d'artifice, une déambulation ou autre, sauf à Jonzac, où ça a été exceptionnel cette année.

Voilà, c'était effectivement une belle mise en lumière de nos châteaux, de nos plages, de notre patrimoine.

Donc belle réussite concernant les Sites en Scène.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci pour cette brillante présentation des Sites en Scène, M. Villain.

Je passe la parole à Gilles Gay, Françoise de Roffignac ensuite, puis Véronique Richez-Lerouge.

Gilles Gay, vice-président en charge de l'agriculture et l'aménagement foncier et forestier.

-M. le préfet, Mme la présidente, mesdames, messieurs, chers collègues.

Je voudrais faire le point sur l'agriculture dans notre département.

Ça a été dit, on vient de vivre une année catastrophique, une sécheresse qui a démarré très tôt, qui s'est poursuivie tout l'été, et même tard, je dirais, puisque c'est uniquement depuis fin septembre qu'il commence à pleuvoir un peu, mais c'est bien trop tard pour toutes les productions. Cette année très sèche, avec des pics de chaleur, beaucoup d'évaporation, les cultures ont souffert.

Tout le monde l'a dit, maintenant on peut faire le point des récoltes.

Cette année, pour les céréales, c'est -30 à -40 % de rendement, que ce soit pour le blé, pour l'orge, même pour le colza et les pois.

C'est vraiment une piètre année, effectivement, de ce côté-là.

Pour l'élevage, les éleveurs sont déjà de moins en moins nombreux dans le département.

Depuis 20 ans, leur nombre diminue et ça continue.

Je dirais même que ça va s'accentuer parce que cette année, ils ont récolté très peu de foin au printemps, ils n'ont pas pu irriguer cet été pour faire pousser des cultures, donc les hangars sont à moitié vides, on est au mois d'octobre.

L'hiver va être long car il faudra nourrir les animaux jusqu'au printemps.

Il y a donc des animaux qui partent à l'abattoir qui n'auraient pas dû, mais faute de fourrage, il y a des éleveurs qui n'ont pas d'autre choix que de se séparer de certains animaux.

Là, c'est dramatique, j'y reviendrai après.

Le maraîchage, Jean-Marc en parlait, qu'il soit bio ou pas bio, de toute façon il a souffert.

Si vous avez un jardin, vous savez que pour faire pousser, il faut de l'eau.

Cette année, l'eau n'était pas là et c'est bien inquiétant.

Dramatique aussi pour le maraîchage, des petites récoltes, des légumes qui n'ont pas toujours été beaux.

Heureusement que certains maraîchers sont encore assez équipés, ils ont pu sauver certaines productions.

Je ne vous parle pas de la viticulture.

La viticulture, c'est plus à part, je dirais, un secteur a été grêlé et a souffert énormément, autour de Jonzac, je ne sais plus.

D'autres viticulteurs s'en sortent bien ou moins bien, donc c'est plus hétéroclite.

Tout ça, ça nous pose à réfléchir.

Il faut qu'on réfléchisse pour l'avenir.

L'eau est un problème, on l'a tous dit ce matin, je regarde M. le préfet aussi, il va falloir que pour l'avenir, on trouve des solutions.

On ne pourra pas continuer à voir notre économie agricole disparaître.

Elle fout le camp, excusez-moi l'expression.

L'économie agricole fout le camp.

Même nos coopératives agricoles, on l'a vu cette semaine, qui ont des productions spécifiques, des semences ou autres, vont aller voir en Vendée.

En Vendée, il y a des réserves d'eau et ils vont là-bas pour assumer leur production.

Je crois que la ville de La Rochelle va voir aussi les maraîchers de Vendée pour leurs écoles du secteur, j'ai cru comprendre ça.

On a un problème charentais-maritime.

On n'est pas équipés.

On n'est pas équipés pour les années sèches et chaudes qui viennent.

Ça, il faut qu'on le constate et qu'on fasse quelque chose.

Qu'on soit bio, pas bio, citadins ou ruraux, il faut en prendre conscience.

Il faut qu'on fasse quelque chose, on n'a pas de politique de l'eau, il faut qu'on en ait une.

Il va bien falloir la stocker à un moment donné dans des réserves, qu'on soit pour ou contre.

D'ailleurs, il ne faut pas être contre car il en va de notre autonomie alimentaire.

Si on ne fait rien, les productions baissent, ce sera de plus en plus inquiétant, de plus en plus cher.

La rareté fait aussi l'augmentation du prix.

Tout ça, on doit le prendre en compte assez rapidement parce que vous avez vu, la météo nous l'a rappelé, cette année, ça y est, on a vu le changement, nul ne peut dire qu'il n'y a pas un réchauffement climatique. Voilà le bilan.

Que voulez-vous, il n'est pas bon.

Mais on peut y faire des choses car notre département est maritime, comme son nom le dit, et on voit de l'eau passer.

C'est pas comme s'il n'y avait pas d'eau.

On est dans un secteur où, quand même...

Cette année, il y a eu moins de pluviométrie, on n'a pas eu les 650 mm habituels, la fin de l'année va dépendre des 2 mois qui restent, on ne sera peut-être qu'à 400 ou 500 mm.

Ça, c'est inquiétant, on doit avoir cette prise de conscience.

Mettons-nous tous autour des tables pour faire des réserves.

Il faut qu'on retienne l'eau là où on peut, pas forcément dans les forages, je le dis à Guillaume.

On peut aussi prendre l'eau de surface quand elle est là.

On est suffisamment équipés, on a la Sèvre au nord, la Charente, la Seudre, la Gironde, qui emmènent des milliards de mètres cubes d'eau à la mer, faisons quelque chose, il en va de notre survie.

Voilà ce que je voulais vous dire, c'est un déclic que je veux lancer pour cette agriculture qui est mal.

Un autre point, pendant cette chaleur, on a tous cherché des points de fraîcheur ou d'ombre.

Ça m'amène à vous parler du plan Arbres et paysage que le Département veut mettre en place.

Il y aura une réunion le 1er décembre dans cette salle où on réunira tous les maires de Charente-Maritime pour leur proposer.

Qu'on soit en milieu urbain, qu'on soit dans nos villages, il faut qu'on plante des arbres.

C'est un besoin.

Il faut qu'on prévoie de planter des arbres, quand on fait des travaux routiers ou dans des centres de bourgs, dès le début, on doit se dire : "Là, on plantera des arbres, donc on ne fera pas de canalisations, on n'enterrera pas de câbles, on n'aura rien dans le sol, on aura assez de terre pour planter un arbre et pas 50 cm de terre sur de la pierre parce qu'après, ça ne va pas."

Il faut le penser et, là aussi, c'est possible.

Je crois que dans le cadre de la revitalisation, contrats de proximité, il faut le prendre en considération.

Je suis de nature optimiste, si on ne l'était pas, on ne serait pas ici, donc il faut qu'on révisé notre vue des choses.

Tout est possible, mais changeons nos programmes et regardons vers l'avenir.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci pour cette intervention très intéressante, M. Gilles Gay.

À noter que les contrats de proximité sont justement là pour déployer l'action départementale au plus près des réalités.

Là, en l'occurrence, le plan paysage, ce référentiel qui est en cours d'élaboration, viendra, encore une fois, je l'ai dit tout à l'heure, faciliter la mission de conseil du Département pour les communes.

Ce qui me permet de faire une transition pour passer la parole à Françoise de Roffignac.

Françoise de Roffignac, vice-présidente en charge de la politique de l'eau, de l'environnement, de la mer et du littoral.

-Mme la présidente, M. le préfet, mes chers collègues, effectivement, pour venir peut-être en synthèse de tout ce qui a été dit sur l'eau depuis le début, entre les interrogations des uns, les constatations des autres, on a dans notre beau département de la Charente-Maritime, effectivement, un sujet sur l'eau que vous m'avez confié, Mme la présidente, avec tous les collègues qui sont à la fois sur Eau 17, le parc naturel marin, on en a parlé avec l'agriculture, l'EPTB Charente, etc.

Donc, on travaille à faire ces propositions pour la globalité du mandat, des propositions qui, bien évidemment, sont aussi alimentées par ce que chacun d'entre vous peut apporter, et on a bien entendu tout ce qui a été dit par Guillaume Krabal.

J'aurais voulu ajouter quelque chose par rapport à la liste que tu as faite et aux remerciements que tu as pu faire sur le travail des agents d'Eau 17.

J'ai en mémoire une réunion à la préfecture qui a été très, très importante pour mettre aussi en relation les agents du Département, qui demandaient avec insistance à pouvoir mettre en connexion Eau 17 avec la CDA de La Rochelle.

C'était un peu compliqué, on a réussi à le faire, simplement par l'intervention de deux personnes, on a gagné pratiquement 3 semaines de tergiversations pour mettre en relation les éléments que les uns et les autres avaient et éviter d'avoir une crise.

Quand on se met autour d'une table, parfois, on arrive à être assez intelligents collectivement pour pouvoir faire avancer les choses et je souhaitais le souligner.

Ça n'empêche pas que la question sous-jacente que posait tout à l'heure Christophe sur l'interdépendance ou la solidarité vers certains secteurs soit toujours là.

Et on avait envisagé, mais je pense qu'on en rediscutera, qu'il puisse y avoir du stockage à d'autres endroits que ceux qui sont déjà sur le département.

Parce qu'en fait, si le département a pu tenir, et comme le rappelait Christophe, pendant 30 jours, on a eu un stockage à Saint-Hippolyte pour l'eau potable, on a aussi sur les marais nord de Rochefort un stockage qui appartient au Département et qui permet d'aller vers le nord du département en cas de difficultés dans un stockage multiusage.

On aurait appelé ça il y a 20 ans une réserve de substitution, ça n'aurait choqué personne, mais c'est à peu près ça.

Donc, il existe des choses.

L'autre jour, en comité de bassin extraordinaire au niveau de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, il a été mis en exergue par la présentation de Denis Minot pour Eau 17, mais aussi d'autres collectivités d'Adour-Garonne que ce qui avait permis de passer l'été avec un peu moins de difficultés que celles qu'on a pu constater, c'était en fait collectivement, toutes les réserves qu'il y avait, que ça soit des réserves en montagne avec l'hydroélectricité, que ça soit des réserves sur des étangs ou des choses comme ça.

Il y a actuellement avec le Conseil général de l'environnement un certain nombre, comment dire, de mises à jour qui sont faites sur ces stockages. Je pense que, comme l'a dit Gilles, il ne faut pas s'interdire de faire du stockage naturel évidemment, avec tout le travail qui peut être fait au niveau des marais sur le curage de manière à pouvoir remettre un volume plus conséquent dans ces zones naturelles.

On a quand même pratiquement un septième du département qui est en zone de marais, donc on a des possibilités.

Mais il ne faut pas s'interdire non plus de faire des stockages type réserves, comme nous avons actuellement, en particulier sur l'eau potable.

Si je pouvais suggérer à la CDA de faire une réserve pour sécuriser son approvisionnement, je le ferais certainement.

Concernant ensuite la vision globale que nous devons avoir collectivement sur cette réactivité et aussi sur cette prise de conscience à long terme, les différentes propositions qui ont été faites cette année auprès de nos concitoyens ont été importantes puisque c'était une sensibilisation nécessaire.

Au niveau de l'Agence de l'eau, une sensibilisation sera faite au mois de juin sur l'ensemble du fleuve Charente de manière à permettre à chacun, et en particulier aux jeunes, d'essayer de se porter acteurs au niveau de l'eau.

La commission de communication vous en parlera prochainement.

Je pense que c'est important qu'on puisse tous à notre niveau, chacun dans nos collectivités et dans nos communes, transférer l'information parce que ce besoin de sobriété heureuse sur l'eau est collectif.

On peut tous faire des efforts, mais on doit être conscients qu'on a besoin de faire ces efforts, donc n'hésitons pas à relayer toutes les informations qui peuvent être faites par les uns et les autres.

Donc, on vous présentera dans quelque temps le schéma sur l'eau qui sera mis au niveau du Conseil départemental.

J'insiste vraiment sur le fait que c'est quelque chose qui est transversal, comme on l'a tous rappelé les uns après les autres.

Au niveau du tourisme, au niveau des populations qui sont en difficulté, au niveau de nos collectivités, on doit tous collectivement travailler sur ces diminutions de consommation.

Et l'État, avec Bérangère Couillard, nous a informés l'autre jour que le plan vert était passé de 1,5 milliard à 2 milliards d'euros, avec en particulier des enveloppes pour permettre aux collectivités de la désimperméabilisation par exemple.

Donc, on sera très attentifs aux moyens mis en œuvre par l'État pour pouvoir nous accompagner dans toutes nos avancées.

Je vous remercie.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

La parole est à Mme Richez-Lerouge avant d'écouter M. le préfet.

Véronique Richez-Lerouge, conseillère départementale.

-Merci, Mme la présidente.

M. le préfet, chers collègues.

Je porte aujourd'hui les couleurs du Stade Rochelais, j'espère qu'elles porteront chance au sel traditionnel qui aujourd'hui bataille pour avoir l'exclusivité du label bio.

On a disposé sur vos bureaux respectifs des petits pots, et je remercie Louis Merlin, qui est président de l'association des producteurs de sel de l'île de Ré qui est là aujourd'hui, qui nous regarde là-haut, et Cédric Fortunier de la société Rivesaline, qui a préparé ces petits pots que vous pourrez emporter.

Vous pourrez goûter ce sel de l'île de Ré qui est 100 % naturel.

Ce n'est que de l'eau de mer et c'est du soleil.

Cette année a été très bonne pour le sel puisqu'il y a eu beaucoup de soleil, comme quoi il y a des bonnes nouvelles avec la sécheresse.

Pourquoi aujourd'hui on parle du sel ?

C'est parce qu'il y a une actualité européenne, et le département de Charente-Maritime est particulièrement concerné par la production de sel traditionnel.

Mais je n'oublie pas Noirmoutier et également Guérande.

Au total, ce sont 600 producteurs de sel en France, il y a également un peu de producteurs de sel traditionnel au Portugal, il y en a un petit peu en Espagne, en Italie, et dans quelques pays tiers.

Malheureusement, aujourd'hui le label bio, et c'est un peu le paradoxe de cette histoire, est européen et il met en danger le sel traditionnel.

On pourrait pourtant penser le contraire, c'est-à-dire que le label bio est là pour faire valoir des savoir-faire qui soient traditionnels ou pas mais qui respectent l'environnement.

Malheureusement, ce label bio va mettre en danger à la fois la production ancestrale, le geste traditionnel, mais également va mettre en danger les emplois et les entreprises qui y sont liés.

C'est un peu l'objet...

D'ailleurs, vous le verrez, sur ce pot, c'est indiqué, "Espèce menacée".

Alors, aujourd'hui, il y a une actualité au niveau européen.

Il y a une motion, je ne vais pas la relire ici, il y a des points importants qui y résident.

Mais une actualité.

Jusqu'au 15 octobre, les États membres avaient le temps, ont fait des remarques sur ce label, qui malheureusement va intégrer les sels de mine. Je précise que le sel de mine, c'est mal connu, on appelle ça aussi le sel gemme, ce sont des sels...

C'est une extraction, si vous voulez, dans l'écorce terrestre faite avec de l'eau de source en très grande quantité.

On entend tout de suite que ce n'est pas du tout biologique puisque cette eau de source n'est absolument pas gérée.

Avec cette eau de source, c'est une saumure, qui est ensuite extraite, elle est séchée avec beaucoup de chaleur, avec des fours, donc ce n'est pas du tout non plus bio.

Ensuite, on y ajoute des additifs, puis des anti-agglomérants pour pas que le sel ne colle.

En fait, là, on est vraiment dans un procédé qui n'a strictement rien à voir avec la définition du label bio telle qu'on se l'est forgée depuis une trentaine d'années.

Tout ça pour dire que les sels, par exemple, qu'on va mettre sur les routes, seront labellisés bio.

On voit bien l'absurdité de cette décision et on voit bien aussi que les sauniers traditionnels ont bien du mal au niveau européen à faire entendre leur voix face à des lobbyistes de grandes salines qui, eux, veulent profiter du label, juste c'est la vitrine, et se fichent complètement des conséquences sur l'image du label bio, c'est-à-dire que les consommateurs vont acheter un sel qui n'est pas bio, et ça dégrade l'ensemble des labels, et puis ça met en danger, comme je l'ai dit tout à l'heure, les emplois et nos savoir-faire ancestraux et nécessaires pour le maintien de la biodiversité dans nos marais.

Sans sauniers, il n'y aurait pas de marais tels qu'on les voit.

Évidemment, en découlent le tourisme, les paysages et l'ensemble de la figuration de nos îles.

Voilà, donc, aujourd'hui, les États font mention de leurs remarques, mais il y aura peu de changement, malheureusement, sur ce label.

Ensuite, il y a une procédure de consultation des autres services, avec la direction de l'Agriculture et du rural de la Commission européenne.

C'est le 18 et le 19 octobre, donc on est pile-poil dans le timing.

Ensuite, il y a une procédure de consultation publique qui sera ouverte le 9 novembre jusqu'au 7 décembre pour que les pays tiers puissent faire valoir encore des remarques, jusqu'au projet d'acte délégué.

Puis, ensuite, il y aura une notification du projet d'acte délégué à l'Organisation mondiale du commerce.

Ces pays auront à ce moment-là 60 jours, jusqu'au 11 janvier 2023, pour faire part de leurs remarques.

Ensuite, le 24 novembre, il y a aussi les experts des États membres qui feront une réunion.

Ensuite, il y aura le Parlement de Strasbourg, un "scrutiny", comme c'est dit, de 2 mois, qui permet aux États membres et au Parlement européen d'accepter ou de rejeter la proposition d'acte délégué de la Communauté européenne.

Malheureusement, on ne s'attend pas à de gros changements et on s'attend plutôt à ce que ce label englobe ces sels industriels que je vous ai décrits tout à l'heure.

C'est pourquoi il était important que le Département de la Charente-Maritime montre sa détermination à la fois à poser un acte politique et protéger et montrer qu'on est aux côtés de nos sauniers.

À travers nos sauniers, c'est l'ensemble de la production de sel traditionnel qui est en jeu.

Je vous remercie de votre attention.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Je rappelle que cette motion, vous l'avez tous, et qu'elle vous sera proposée vendredi.

Je passe la parole maintenant à M. le préfet.

Merci.

Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime.

-Mme la présidente, je serai bref parce que je ne voudrais pas prolonger à l'excès cette matinée d'échanges qui a été extrêmement intéressante.

Je voudrais saluer M. le député Plassard, bien sûr, et vous toutes et vous tous, mesdames et messieurs les conseillers départementaux.

Vous me permettrez de m'associer à l'hommage que vous avez rendu à Michel Doublet et à Guy Denier qui nous ont quittés récemment.

Et j'y associe naturellement l'ensemble des services de l'État.

Je ne reviendrai pas sur tous les sujets que vous avez évoqués, je souhaite mettre l'accent sur trois d'entre eux qui me paraissent particulièrement importants et qui ont donné lieu à de nombreuses interventions de votre part.

D'abord, Mme la présidente, vous avez exprimé des inquiétudes que je comprends parfaitement concernant les perspectives budgétaires.

Je me permettrai, si vous le voulez bien, de me faire le porte-parole de Mme la Première ministre qui était au congrès de l'ADF à Agen, vous l'avez dit, la semaine dernière.

La Première ministre a fait état des travaux en cours au gouvernement pour mettre en place dès l'année prochaine un filet de sécurité pour toutes les collectivités locales.

Mme Borne a insisté sur le fait qu'aucune collectivité ne serait laissée dans l'impasse.

Je ne peux pas vous en dire plus, les travaux sont en cours.

Le projet de loi de finances est en cours d'examen au Parlement, donc les détails de ce filet de sécurité auront vocation à être inscrits dans la loi de finances 2023.

Mais la volonté du gouvernement est claire, c'est de ne laisser aucune collectivité en difficulté, quelle que soit sa taille.

Certains d'entre vous l'ont évoqué, le gouvernement a également décidé d'augmenter le fonds vert qui doit permettre d'accompagner la transition écologique et énergétique des collectivités locales, aussi bien le bloc communal que les départements.

Ce fonds vert sera augmenté avec une enveloppe qui sera dédiée aux départements.

Voilà.

Ceci devrait, je l'espère en tout cas, vous permettre de mettre en œuvre vos programmes d'investissement dans ce domaine avec plus de facilité.

Mme la présidente, vous avez évoqué le remplacement de la CVAE par une fraction de TVA.

Je peux comprendre, évidemment, que toute modification du régime de financement des collectivités inquiète.

Je voudrais tout de même vous rassurer, si la TVA est un impôt sensible à la conjoncture, mais comme beaucoup et comme la CVAE en particulier, cet impôt, qui est une création française, vous le savez, qui fait la fierté d'ailleurs de notre pays, puisqu'il s'est exporté dans de très nombreux pays...

Eh bien, cette TVA s'est affirmée au cours des dernières décennies comme l'impôt peut-être le plus dynamique que nous connaissions en France.

Voilà.

Donc, c'est un message d'optimisme que je souhaite vous délivrer.

Il peut y avoir, naturellement, des difficultés conjoncturelles, comme celles que nous connaissons actuellement, mais sur le long terme, et j'espère ne pas être démenti à l'avenir, sur le long terme, la TVA reste un impôt particulièrement dynamique.

Donc, j'ose espérer que les départements qui en toucheront une partie en bénéficieront.

Dernier point sur lequel je souhaitais m'exprimer, c'était, bien sûr, vous ne serez pas surpris, la question de l'eau.

Je dirai deux, trois choses rapidement, je partage évidemment tous les constats qui ont pu être faits.

Je voudrais insister sur le fait...

J'ai présidé la semaine dernière une énième commission sécheresse, ça doit être la dixième depuis le printemps, sur la situation

particulièrement préoccupante que nous connaissons aujourd'hui, avec une sécheresse précoce, des épisodes caniculaires à répétition, et un déficit hydrique qui reste extrêmement important.

Ce ne sont pas les quelques pluies que nous avons eues en septembre et depuis le début de ce mois qui permettront de rattraper tout ce qui n'est pas tombé depuis septembre 2021.

La situation reste critique, les mesures qui ont été prises étaient nécessaires, certains les ont mal vécues, je le sais, mais encore une fois, n'oublions pas que la priorité absolue, c'est l'alimentation en eau potable de la population.

Cette alimentation en eau potable aurait été compromise si nous n'avions pas pris ces mesures de restriction.

Alors, pour l'avenir, naturellement, je me réjouis, Mme la présidente, que vous fassiez de cette question de l'eau une priorité parce que je considère que c'est sans doute l'un des enjeux majeurs de la Charente-Maritime pour les années qui viennent.

Les services de l'État sont à votre entière disposition pour que nous travaillions avec vous à l'élaboration de cette feuille de route.

Je me permets simplement d'insister sur un point.

Il me semble très important de porter une attention toute particulière à la situation des usines d'alimentation en eau potable qui se trouvent sur le fleuve Charente.

Ce que nous avons connu cet été, le fait que les lacs qui permettent de maintenir le niveau de ce fleuve l'été soient historiquement très, très bas puisque les premiers lâchers ont commencé au mois de mai, ce qui ne s'était jamais vu, habituellement, c'est plutôt mois de juillet, doit quand même nous interpeller.

Il nous faut espérer que l'automne et l'hiver seront bien arrosés, sans quoi nous commencerions la saison 2023, pour le fleuve Charente, dans un contexte qui serait extrêmement défavorable.

Voilà.

Je me permets de suggérer que dans la feuille de route que vous arrêterez à la fin de l'année, la question de la gestion du fleuve Charente, qui renvoie évidemment à la solidarité entre l'amont et l'aval, soit prise en compte.

Voilà, pour le reste, écoutez, j'ai entendu évidemment tout ce que vous avez dit sur différents sujets dont beaucoup concernent l'État de près ou de loin.

J'ai entendu les inquiétudes de Mme Fleuret-Pagnoux concernant les bailleurs sociaux.

Les bailleurs sociaux sont confrontés, comme les collectivités, les entreprises, les particuliers, à la flambée des prix de l'énergie, à la flambée d'un certain nombre de matières premières.

Il n'en reste pas moins que je tiens à rappeler ici que le logement social reste une priorité forte du gouvernement, qui consent un effort financier très significatif pour soutenir et même pour augmenter la construction de logements sociaux dont nous avons tant besoin dans notre département.

Merci beaucoup, Mme la présidente, mesdames, messieurs les conseillers départementaux, et je vous dis à tout à l'heure.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-À tout de suite.

Merci, M. le préfet.

Donc, nous allons rester, Stéphane, quelques instants, j'attends que ces messieurs-dames puissent quitter la salle pour adopter le rapport 127, mes chers collègues, je vous demande de rester assis quelques instants.

Merci.

Je rappelle que seuls les agents du Département et les élus restent dans la salle.

Bon.

Donc...

Je vous propose, mes chers amis et collègues, de bien vouloir vous prononcer sur la détermination, c'est le rapport 127, la détermination de la commission permanente puisqu'on doit, évidemment, procéder au remplacement, malheureusement, de Michel Doublet.

Avez-vous des observations à formuler sur ce rapport ?

Des abstentions ?

Des votes contre ?

Je vous remercie, nous nous retrouvons au quatrième étage et je souhaite la bienvenue à Alexandre Schneider.

Est-ce que...

Attendez juste une seconde, excusez-moi.

Quelques mots, Alexandre, pour te présenter ?

Alexandre Schneider, conseiller départemental.

-Je peux me présenter rapidement.

Voilà, donc, Alexandre Schneider, maire de Pont-l'Abbé-d'Arnoult, 50 ans vendredi, je vais le fêter avec vous, c'est important.

Je suis dans une veine...

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Bon anniversaire.

Alexandre Schneider, conseiller départemental.

-Merci.

Vendredi.

Je dirige une entreprise à Cognac, dont l'atelier est à Cognac, où je défends principalement le "Made in France" puisque c'est une entreprise de bourrellerie-sellerie, on fabrique des selles d'équitation.

Donc, la défense du patrimoine et du territoire, pour moi, est un combat quotidien puisque je suis sur un marché où 95 % de mes concurrents fabriquent en Algérie, en Tunisie, au Maroc.

Donc, voilà, la formation fait partie de mon quotidien où il est important de préserver ces patrimoines en France comme dans nos régions.

Donc, je me sens bien parmi vous puisqu'on va défendre un peu les mêmes visions.

Même si les circonstances qui m'amènent là me peinent particulièrement, je suis ravi d'être parmi vous.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Donc, nous nous retrouvons au quatrième étage et n'oubliez pas vendredi 21 octobre, à 10 h.

Ce sera la clôture de la session et la commission permanente qui se réunira.

Merci.